

Quatrième séance, vendredi 10 février 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DEE-8	Loi	Modification de la loi sur l'énergie (suite de la motion 2020-GC-207 Pour une réduction de la pollution lumineuse)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jacques Dumas <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-72	Motion	Politique énergétique : sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Zurich Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
	Divers	Réception du Bureau du Grand Conseil du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures		
2022-DSAS-95	Décret	Décret concernant la prolongation des délais pour l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité"	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-198	Motion	Folie des primes maladie : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-GC-118	Postulat	Double facturation aux assurances-maladie : prévoir des outils de contrôle dans l'intérêt des assurés	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly Simon Zurich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^mes et MM. Simone Grossrieder, Nicolas Galley, Claude Brodard, Jean-Daniel Chardonnens, Laurent Dietrich et Ralph Alexander Schmid.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Loi 2021-DEE-8

Modification de la loi sur l'énergie (suite de la motion 2020-GC-207 Pour une réduction de la pollution lumineuse)

Rapporteur-e:	Dumas Jacques (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	08.11.2022 (<i>BGC Février 2023, p. 275</i>)
Préavis de la commission:	09.01.2023 (<i>BGC Février 2023, p. 283</i>)

Entrée en matière

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). La commission ordinaire s'est réunie dans les locaux de l'Hôtel cantonal en date du lundi 9 janvier 2023 en présence du Conseiller d'Etat, M. Olivier Curty accompagné de M. Serge Boschung, chef de service au Service de l'énergie. En préambule, je tiens à remercier M. Reto Schmid, secrétaire général adjoint du Grand Conseil pour la tenue et la rédaction du procès-verbal de cette séance. C'était ma première présidence à la tête d'une commission et je tiens à remercier mes collègues pour leur compréhension ainsi que pour leur excellente interprétation de la notion de collégialité. Par avance je vous remercie pour le bon déroulement des débats. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec le sujet, si ce n'est que je suis syndic d'une commune forcément concernée par le sujet de l'éclairage public, la pollution lumineuse occasionnée ainsi que des coûts engendrés.

À l'unanimité des membres de la commission, l'entrée en matière a été acceptée. Chacun est conscient qu'un excès de lumière artificielle a des effets nocifs surtout sur la faune mais aussi sur l'être humain sans oublier qu'il s'agit la plupart du temps d'un gaspillage d'énergie. Lors des débats, chacun a pu faire part de ses remarques, de ses expériences et de ses observations. On a pu relever un certain consensus et surtout une certaine volonté d'aller de l'avant. Les échanges ont été nourris et très constructifs. Dans sa forme actuelle, l'article 5 al. 7 de la loi sur l'énergie oblige déjà l'Etat et les communes à assainir l'éclairage. La modification soumise au Grand Conseil propose de faire un pas de plus en réduisant la consommation d'énergie ainsi que cette pollution lumineuse. Cela a été relevé en commission, c'est un projet win-win, économie et nature y trouvent leur compte, je reprends la notion de la commission.

Cet article fixait le délai pour assainir l'éclairage public au 31 décembre 2018, dans sa proposition le Conseil d'Etat proposait la date du 31 décembre 2028. Il faut souligner que plus de 70% des communes ont déjà oeuvré afin de répondre à ces nouvelles exigences, certaines communes n'ont même pas attendu l'intervention pour prendre ces mesures. Compte tenu de l'évolution technologique en cours mais aussi de la pression croissante de l'opinion publique, la commission a décidé de ne pas prévoir de délai dans le cadre légal. Le Conseil d'Etat devra toutefois en tenir compte dans son règlement d'exécution.

Il est très vite ressorti des discussions que les éclairages des vitrines, des commerces et autres installations constituent également une importante pollution lumineuse dont l'efficacité est très discutable, notamment aux heures creuses de la nuit. Ces aspects-là seront traités dans d'autres articles, notamment l'article 15a de la loi sur l'énergie.

Je terminerais en citant ma surprise en voyant que l'emblématique Château de Gruyères n'était plus éclairé la nuit, sa silhouette illuminée était pour moi un repère et d'abord j'ai cru que je m'étais perdu, ou alors la jument de Colin, selon la légende de la fontaine de Lessoc, avait encore soif et venait de s'attaquer au Château de Gruyères. Bruno Clément m'a rassuré, donc ce n'était pas le cas, mais ironie de l'histoire, dans le cadre d'une autre légende, les vaillantes dames de Gruyères avaient attaché des cierges aux cornes des chèvres, le but n'était pas de créer l'éclairage public mobile mais bien d'effrayer l'envahisseur bernois.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Es war Mai 2021, als der Grosse Rat die Motion von den Grossräten Defferrard und Schönenweid angenommen hat, mit der verlangt wurde, dass das Ausschalten der Strassenbeleuchtung während eines Teils der Nacht vorgeschrieben wird, um eben die Lichtverschmutzung zu reduzieren und schlussendlich natürlich auch, um Energie zu sparen.

Der Grosse Rat hat den Vorschlag des Staatsrats angenommen, diese Massnahme durch eine Änderung des Energiereglements einzuführen.

Lors de la procédure de consultation publique du projet, les prises de position ont également permis de constater un très large soutien à cette mesure. Certains participants à la consultation ont toutefois demandé que cette mesure soit accompagnée d'un soutien financier de l'Etat. Dans ce contexte, il est important de rappeler que les communes avaient l'obligation jusqu'en 2018, d'adapter leur éclairage public afin aussi de le rendre conforme à l'état de la technique. La plupart des communes, et je les remercie, ont réalisé ces travaux, leur éclairage public est passé essentiellement à la technologie LED. Moyennant des

interventions et des investissements pouvant s'intégrer généralement dans les charges d'exploitation pour ces installations, la mise en oeuvre de cette nouvelle mesure sera relativement aisée. Dès lors, la mise en place financière associée à cette mesure serait donc totalement inadaptée, elle correspondrait finalement à donner une prime aux communes qui n'ont pas encore accompli leur devoir d'exemplarité et pénaliserait finalement les bons élèves. Par conséquent, le Conseil d'Etat n'a pas retenu cette demande dans le projet de modification de la loi qu'il vous soumet aujourd'hui.

Die Debatten in den Grossratskommissionen haben gezeigt, dass der Staatsrat mutiger hätte sein können oder hätte sein sollen, indem er Massnahmen vorschlägt, die über den öffentlichen Bereich hinausgehen und zwar insbesondere, was die Beleuchtung von Schaufenstern und auch Leuchtschildern betrifft. Der Staatsrat gibt diesbezüglich zu bedenken, dass mit der Annahme der Motion verlangt wurde, die Lichtverschmutzung durch Abschalten der *öffentlichen* Beleuchtung zu reduzieren und dies basierend auf einer klar definierten Grundlage.

De ce fait, le fait de proposer d'étendre l'obligation de l'extinction de l'éclairage au domaine privé ne faisait pas partie du mandat confié par le Grand Conseil. Néanmoins, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, si le Grand Conseil estime qu'il y aurait une unité de matière permettant dans le cas présent d'étendre la discussion au domaine privé, respectivement de donner compétence aux communes d'éteindre les enseignes lumineuses et les vitrines durant une certaine période de la nuit, le Conseil d'Etat ne s'y opposerait pas.

Eine derartige Massnahme, falls sie von der Gemeinde beschlossen wird, würde nicht nur die Lichtverschmutzung reduzieren, sondern eben auch Energie sparen.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose l'acceptation du projet de modification de la loi sur l'énergie et plus particulièrement l'article 5 al. 7 tel que proposé.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêt: je suis conseillère communale à Villars-sur-Glâne. C'est avec satisfaction et fierté que d'entrée de cause, je relève que le Grand Conseil fribourgeois avait le 21 mai 2021 déjà, dans sa très grande majorité, accepté de lutter contre la pollution lumineuse de l'éclairage public, cela bien avant la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine et alors que le Conseil fédéral proposait le 20 mai 2020, au niveau fédéral, le rejet de la motion "Agir efficacement contre la pollution lumineuse". Bien éclairé, notre législatif cantonal a saisi l'enjeu public majeur de l'utilisation de l'électricité. S'agissant de la motion au niveau fédéral, je précise qu'elle a été classée le 18 mars 2022 par le Conseil national, dès lors que ce Conseil n'a pas achevé ses travaux dans le délai légal de deux ans. Je souligne aussi avec satisfaction le très fort soutien rencontré lors de la consultation du projet de loi auprès des milieux intéressés. Avec cette motion, vous l'avez bien compris, il n'est pas question de rendre impossible certaines fêtes ou certains festivals, à l'instar du Festival des lumières de Morat. Même pour l'édition 2023, les organisateurs de ce festival ont diminué sur une base volontaire le nombre de jours et les plages horaires de leurs animations lumineuses. On l'a dit, les débats en commission parlementaire ont porté aussi sur la question des enseignes lumineuses, des éclairages de panneaux publicitaires et des vitrines, notamment sur le domaine privé. Il faut savoir qu'en 2019 la ville de Bulle a essayé de légiférer en la matière, de manière contraignante, par son règlement communal d'urbanisme. Cela a été rendu impossible, pourquoi, essentiellement? Parce qu'il manquait une base légale dans notre législation cantonale. Donc aujourd'hui, la proposition qui va être faite, c'est d'étendre effectivement la notion d'éclairage aux enseignes lumineuses, à l'affichage ou à l'éclairage de panneaux publicitaires et aux vitrines. Par la suite on a deux options et M. le Représentant du gouvernement l'a évoqué, soit on intègre dans notre loi une disposition légale qui fixe un cadre minimal ou ces éclairages-là, que je viens de citer, les trois, doivent être éteints et on laisse la possibilité aux communes d'être plus restrictives, soit on laisse les communes légiférer en la matière, totalement. Il y a un amendement qui sera déposé à ce sujet. Personnellement, je constate que sur une base volontaire, de très nombreuses entreprises et commerces de tout notre canton ont déjà décidé d'éteindre leur enseigne lumineuse et leur vitrine en fin de journée, jusqu'à 05.00 ou 06.00 h du matin. Je salue leurs actions et je les invite à la pérennité.

Personnellement, je soutiendrai la première variante, à savoir l'interdiction de ces éclairages durant une période minimale entre minuit et 05.00 h du matin et le reste est à disposition des communes. Dans le règlement d'exécution et tel qu'annoncé dans son message, le Conseil d'Etat prévoira des exceptions dont celles liées à la sécurité routière essentiellement. Dans ma motion, j'avais indiqué éventuellement d'autres motifs, j'invite le Conseil d'Etat à être pragmatique au niveau des exceptions. Je renouvelle mes remerciements pour le soutien apporté à cette motion et je vous remercie pour le soutien que vous apporterez également aujourd'hui aux amendements.

Dorthe Sébastien (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, à part être membre de la commission, je n'ai pas véritablement d'intérêt dans ce dossier, un dossier qui suit une dynamique positive en termes d'économie d'énergie, pour éviter les pollutions lumineuses et pour garantir la sécurité des usagers. Je crois que la co-motionnaire, M^{me} Defferrard, a été très circonstanciée dans ses explications. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux entre en matière sur cette disposition, cette modification de l'article 5, sans proposer aucune modification. Effectivement,

dans une approche un peu plus globale mais tout en garantissant l'unité de matière, des amendements vont être déposés pour modifier et compléter l'article 15a de la loi sur l'énergie.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, à part que je me soucie depuis fort longtemps des problèmes d'économie d'électricité et de pollution lumineuse et j'ai aussi été membre de la commission qui a traité de ce projet de modification de loi. Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste. Je remercie la DEEF pour ce projet qui permet de mettre en oeuvre la motion de notre collègue Francine Defferrard et d'afficher dans la loi sur l'énergie ce but noble, que se fixe le canton de Fribourg, de réduire sa pollution lumineuse et sa consommation d'énergie. Le rapport nous apprend que le travail d'assainissement de l'éclairage public par les communes est fait à 70%, ce travail a pris un certain retard, puisque le délai initial était fixé à 2018 et le groupe socialiste se réjouit dès lors qu'avec cette modification de loi, les communes soient amenées à assainir leurs installations dans les meilleurs délais et jusqu'en 2028 au plus tard. Il reste peu à faire, alors faisons-le vite. C'est ce signal fort que le groupe socialiste souhaite faire passer aujourd'hui, d'autant plus qu'avec la hausse du prix de l'énergie, les communes ont tout intérêt à réduire leur éclairage public pour économiser l'argent et regarnir leur portemonnaie. Toutefois, cet effort pour prévenir une possible pénurie d'énergie ne concerne pas que les communes, cet effort nous concerne tous et également le secteur privé. En commission, comme cela a déjà été dit, nous avons longuement discuté des enseignes lumineuses, des éclairages des vitrines pendant la nuit et c'est un problème que nous avons considéré comme tout aussi important que l'éclairage public. Nous avons estimé, de gauche comme de droite, qu'il est bien que l'Etat et les communes fassent des efforts pour réduire leur consommation. Il est aussi nécessaire que les privés s'y mettent. Je voudrais aussi remercier les services de la DEEF, qui ont fait toutes les recherches nécessaires et fourni des réponses à nos questions à propos d'éventuels obstacles juridiques qui nous empêcheraient de légiférer à ce propos. Les réponses de la DEEF ont été très claires, très nettes, nous pouvons amender la loi sur l'énergie en ce qui concerne l'éclairage sur le domaine privé et nous pouvons donner cette compétence aux communes, de faire leur propre règlement à ce sujet. C'est pourquoi, avec mes collègues de la commission, donc Dorthe, Clément, Defferrard et Chardonnens, je ferai tout à l'heure un amendement, lors de la discussion de détail, qui se base sur les propositions très concrètes de la DEEF.

Chères et chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe socialiste entre donc en matière sur ce projet de modification de loi, il estime pourtant que diminuer notre consommation d'électricité doit être un objectif porté partout, c'est pourquoi il souhaite que le secteur public aille vite en besogne et que le secteur privé contribue lui aussi à utiliser nos ressources de manière plus efficace et à protéger la faune, la végétation et l'humain de la pollution lumineuse.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime ce matin en remplacement de mon collègue Chardonnens, qui est absent et qui était membre de la commission. Mes liens d'intérêts: je suis syndic, de ma commune forcément, je pense qu'il n'y a pas besoin de le dire. D'un point de vue totalement personnel, je me vois un petit peu étonné que de telles lois doivent être élaborées, estimant que chaque élu communal en charge, notamment de l'énergie, plus précisément de l'éclairage public, se doit de travailler au plus près de sa conscience afin d'économiser au mieux les finances communales tombant tout droit de la poche des contribuables. Cette manière de faire devrait amener tout élu à un réflexe naturel et à revoir en l'occurrence les finances en lien avec son éclairage public. Il faut se rendre compte également de la difficulté qu'ont encore beaucoup de communes à régler ces intensités au niveau des luminaires. Tous les réseaux ne le permettent pas et je peux vous dire que dans les petites communes, lorsque vous éteignez une lumière au bout du village, le reste du village s'éteint avec. Ceci occasionne de gros investissements pour les communes afin de corriger ces problèmes de réseaux. De plus, je pense que nous sommes encore une fois dans cette loi, en train de nous occuper de l'autonomie communale, ce qui n'est pas forcément très bien vu la tendance actuelle de ces derniers jours. Malgré tout et puisque la motion avait été acceptée par le Grand Conseil, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la modification de la loi telle que proposée par le gouvernement tout en laissant la porte ouverte aux amendements qui seront déposés ce matin. Ceux-ci n'ayant pas été discutés à l'interne du groupe, nous attendons les débats et explications les concernant pour nous prononcer.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission énergie de Val-de-Charney, qui a mis en oeuvre des mesures d'extinction nocturne avec succès depuis deux ans et travaille aussi pour le Parc naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut, qui met également en oeuvre un projet Paysage nocturne visant à limiter la pollution lumineuse. J'ai participé à la commission qui a traité ce sujet et je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Cette modification demande non seulement que l'éclairage public soit conforme à l'état technique en termes de consommation mais également de pratiquer l'extinction nocturne complète ou dynamique. Le but de cette modification est plus que louable, pour aller dans le sens de notre Rapporteur on peut même affirmer que c'est une démarche gagnant - gagnant - gagnant.

Gagnant tout d'abord au niveau économique pour les finances communales et du canton, car l'extinction nocturne de l'éclairage au coeur de la nuit permet des économies substantielles. Si la mise en place coûte effectivement des frais, l'amortissement, en tout cas dans l'expérience qu'on a dans notre commune, est relativement court sur une période de moins de 10 ans. D'autre part, cette mesure d'économie d'énergie a lieu surtout l'hiver et c'est une contribution importante aussi à limiter les risques de pénurie. Gagnant deuxièmement pour la société, car la pollution lumineuse, comme ça a été dit, altère le

sommeil des êtres humains et empêche aussi une grande partie de la population de bénéficier des paysages nocturnes liés au ciel étoilé. On a une majorité de personnes qui n'a plus l'occasion d'observer la voie lactée. Enfin, pour l'environnement, c'est peut-être aussi un des éléments essentiels, la pollution lumineuse est une des causes principales, une des causes importantes du déclin de la biodiversité, que ce soit pour les oiseaux, les chauves-souris et une multitude d'insectes, même la croissance des végétaux est altérée. Une extinction nocturne, le renforcement de cette trame noire, comme disent les spécialistes, est vraiment bénéfique à de nombreuses espèces.

C'est ainsi que le groupe VERT·E·S et alli·e·s va soutenir à l'unanimité cette modification. Nous souhaitons cependant déjà formuler deux remarques au niveau de cette entrée en matière; tout d'abord comme ça a déjà été souligné, l'importance d'intégrer aussi les privés dans cette obligation, que ce soit au niveau des enseignes lumineuses, des vitrines ou encore de l'éclairage de routes privées et également de l'éclairage orienté vers le ciel lors de fêtes, nous soutiendrons donc les amendements dans ce sens. Deuxième remarque; il nous semble aussi très important dans la mise en oeuvre de cette loi au niveau des règlements, de donner une information complète aux communes et aux privés sur les mesures complémentaires toute simples qui peuvent limiter également la pollution lumineuse, que ce soit l'orientation des éclairages vers le sol, que ce soit l'utilisation aussi de LED de couleur chaude, dans la mesure du possible, puisqu'ils sont moins néfastes à la fois pour les êtres humains et pour la biodiversité, et enfin d'éviter de ces rebonds d'une technologie moins gourmande en électricité que sont les LED pour développer ces éclairages où ce n'est pas nécessaire.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêt: je directement lié en tant que syndic de la ville de Bulle avec cette modification de loi que nous ne pouvons que saluer. Nous avons, nous, légiféré et inscrit dans notre RCU un règlement concernant les enseignes et réclames qui permettaient de travailler ces éclairages nocturnes et leur grandeur, leur intensité. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de citoyens, commerçants ou privés qui, si nous devons discuter avec eux, obtempèrent et acceptent de se rendre à l'évidence et de réduire et de se soumettre à ce que nous leur demandons. Par contre, nous n'avons pas de base légale et nous avons un citoyen qui a fait un totem, je crois qu'il fait 15 - 17 mètres de haut, avec une intensité lumineuse gigantesque et ça éclairait plus qu'un stade de foot, à peu près en tout cas, c'était quelque chose d'énorme. Et on n'a eu aucune base légale, on a perdu et il a pu continuer à éclairer la zone, ça dérangeait non seulement la faune mais les citoyens, les gens qui dormaient ici autour et il s'était enorgueilli du fait que finalement il avait gagné contre la commune et pouvait continuer à éclairer pour marquer son existence. Donc, on ne peut que saluer cet esprit et cette loi, qui nous donnera enfin le cadre légal pour contraindre les gens qui ne veulent pas se rendre à l'évidence à cet égard. C'est clair que l'éclairage de bas vers le haut est banni depuis longtemps chez nous, il n'était pas possible de le matérialiser, parce qu'on n'avait pas la loi, mais beaucoup de gens ont accepté de ne pas le réaliser lorsqu'il y avait eu des demandes avec ceci.

J'aimerais revenir maintenant à ce qu'a dit mon collègue M. Barras, syndic de Châtel-sur-Montsalvens, je crois que ce n'est pas que les élus qui doivent ou qui peuvent décider ce qu'ils veulent, il y a le droit supérieur, c'est la base légale que nous discutons aujourd'hui et sans cette base légale, il nous était impossible de pouvoir contraindre les gens à faire ceci. Alors il n'y a pas seulement l'économie financière, il y a tout ce qui va autour, donc on ne peut que saluer cet élément et je vous encourage à le soutenir, car il nous est nécessaire.

Dumas Jacques (UDC/SVP, GL). Merci pour ces échanges et discussions, qui reflètent bien les discussions qu'il y a eues dans le cadre de la commission, et comme ça a été relevé par le député Jacques Morand, il manque surtout un cadre légal.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Modification principale : loi sur l'énergie (LEn)

Art. 5 al. 7

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Wie gesagt, dies ist eigentlich die 1:1-Umsetzung der angenommenen Motion. Es handelt sich um eine vollständige oder dynamische Nachtabschaltung in Zonen und zu Zeiten, die festgelegt werden können. Der Staatsrat erlässt dann die Ausführungsvorschriften und legt eine Umsetzungsfrist fest.

> Adopté.

Art. 15a al. 1

Berset Christel (PS/SP, FV). L'amendement suivant concerne l'article 15 al. 1, que nous proposons de modifier comme suit: "Sont considérés comme éclairages les installations mobiles ou stationnaires tels que les éclairages intérieurs, les éclairages de rues, les éclairages d'objets" nous rajoutons avec notre amendement "les enseignes lumineuses, les éclairages de panneaux à usage publicitaire, les vitrines" et ensuite on continue avec l'article tel qu'il est déjà rédigé "et les éclairages d'installations

de loisirs et de terrains de sport". Avec cet amendement, nous demandons simplement d'élargir la liste des sites d'éclairage qui existent dans le domaine public et privé.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Tout à fait, je ne peux que saluer cet amendement, qui va dans un sens tout à fait clair et qui nous permettra de travailler. Le commissaire du gouvernement l'a dit, que ça nous laissera aussi, je crois, que ça laissera la possibilité aux communes de légiférer dans ce sens et de faire des règlements internes communaux, parce que je pense principalement, dans une loi on ne doit pas être trop précis mais d'autre part on doit quand même l'être dans la réalité des faits, parce que quand on parle de l'amendement proposé, on parle de panneaux lumineux mais on peut parler de panneaux lumineux des réclames fixes ou temporaires, on peut parler de panneaux lumineux de vente ou de location, de panneaux lumineux de chantiers, d'enseignes lumineuses en façades, en toiture ou en potence, on parle aussi de totems lumineux et d'éclairage des vitrines lumineuses. Je veux dire, je ne veux pas rajouter, modifier l'amendement, mais dans les règlements que nous pourrions édicter dans les communes, ça nous permettra aussi dans les vitrines des magasins de ne pas avoir des situations comme on peut avoir à Times Square ou que tout d'un coup on ait des enseignes qui s'allument et qui s'éteignent, où les images changent à une fréquence très élevée. Il y a des gens qui vivent aussi dans les villes et ceci les empêche, les gêne énormément. Je ne vais pas modifier l'amendement, je salue et je soutiendrai cet amendement, qui nous donnera aussi un cadre légal pour travailler dans nos communes.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'article 15a définit dans son alinéa 1 ce qui est considéré comme éclairage, là il y a un élargissement aussi au domaine privé comme c'est souhaité, donc je peux me rallier évidemment à cette proposition, mais il faut lire cet alinéa en lien avec l'alinéa 5, ça a été déjà dit plusieurs fois, qui donne finalement la compétence aux communes, qui dit: "Les communes peuvent fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement destinées aux éclairages". Donc, encore une fois, on donne cette compétence aux communes de légiférer aussi sur le domaine privé.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de M^{mes} Berset et Defferrard et de MM. Dorthe, Clément et Chardonnens.
- > Au vote, la proposition de M^{mes} Berset et Defferrard et de MM. Dorthe, Clément et Chardonnens, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (soit: pas de modification de l'article 15a al. 4), est acceptée par 90 voix contre 10 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{mes} Berset et Defferrard et de MM. Dorthe, Clément et Chardonnens:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP),

Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Savoy Françoise (SC,PS / SP). *Total: 90.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP). *Total: 10.*

S'est abstenu:

Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de M^{mes} Berset et Defferrard et de MM. Dorthe, Clément et Chardonnens.

Art. 15a al. 4

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de Pro Natura Fribourg et j'ai été membre de la commission qui a traité de cet objet. Comme nous l'avons déjà entendu, la modification de la loi sur l'énergie que nous traitons aujourd'hui a pour but notamment de diminuer la population lumineuse qui est une atteinte à l'environnement. L'amendement proposé ici permet d'accompagner cet objectif, en particulier la protection des oiseaux migrateurs. L'article actuel, donc l'article 15a al. 4 prévoit qu'il est interdit de diffuser de la lumière vers le ciel ou d'illuminer le paysage. En d'autres termes, il est interdit d'éclairer une des faces du Moléson ou encore d'utiliser un faisceau lumineux à haute puissance qui balaie le ciel pour indiquer le lieu d'une fête. Si on utilise un langage technique, il s'agit de *skybeamers*. Ce principe général d'interdiction connaît encore à l'heure actuelle une exception: pour des motifs importants, une commune peut malgré tout octroyer une autorisation. Cette formulation de motif important est très large et manque de précision. L'amendement proposé aujourd'hui permet de clarifier ce régime d'exception et de tenir compte de la faune qui est principalement touchée par ces types d'éclairage; il s'agit donc des milliers d'oiseaux migrateurs qui traversent la Suisse et qui s'arrêtent dans les réserves d'eau fribourgeoises et ces réserves d'eau ont été inventoriées officiellement par la Confédération. Dans ses recommandations pour la prévention des émissions lumineuses, la Confédération rappelle que même des projecteurs d'une intensité 200 watts suffisent à effrayer considérablement les oiseaux. Il est donc plus judicieux d'agir, comme nous le proposons aujourd'hui, sur la période de présence des oiseaux migrateurs que de se concentrer sur la puissance, par exemple, de ces éclairages. Dans le même document, "Recommandation pour la prévention des émissions lumineuses", la Confédération cite expressément des périodes de migration; au printemps, de mars à mai et en automne, d'août à novembre. Sur cette base, la période de migration peut être facilement interprétée et ceci, si nécessaire, dans le règlement sur l'énergie, et même de manière intelligente, on pourrait évidemment exclure la date du 1^{er} août qui est la date de notre fête nationale.

Je vais terminer avec un exemple concret, prenons le Festival des lumières à Morat. Il s'agit d'illuminations contre les bâtiments, pas contre le ciel, vers le ciel ou contre un paysage, donc le Festival des lumières à Morat n'est pas touché, cet article ne s'applique pas concrètement. Et si même le Festival de Morat décide d'éclairer le ciel ou un paysage, il peut obtenir une autorisation pour des motifs importants, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle, et cet article n'enlève pas que ça ne s'applique pas, parce que la période de migration commence au mois de mars et le Festival des lumières à Morat est au mois de janvier. Pour toutes les autres manifestations fribourgeoises, je suis certaine que la seule absence d'un faisceau lumineux dans le ciel ne nuira pas à l'esprit festif des Fribourgeois. Pour ces motifs, je vous invite à accepter cet amendement, comme on peut le lire sur l'écran, il s'agit uniquement d'ajouter la phrase qui est mise en rouge, "en dehors des périodes migratoires des oiseaux".

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). J'ai juste une question pour M^{me} Roulin, son amendement, à première vue pourrait me plaire, je pourrais y adhérer. Par contre, vous avez mentionné une exception possible pour le 1^{er} août, ce que je peux saluer, mais je me dis que si on commence déjà à présent en disant qu'on fait une exception pour le 1^{er} août, pourquoi on ne le ferait pas pour une fête de jeunesse qui se déroule juste le premier jour de la migration? J'ai bien lu l'amendement, mais il faudrait expliquer l'exception que vous prévoyez pour le 1^{er} août: est-ce que vous en prévoiriez d'autres pour des jours qui seraient aussi dans la même tranche horaire? Mais je vous dis, votre amendement, à première vue, je pourrais le soutenir.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole de façon un peu spontanée, mais c'est vrai que cet amendement me pose problème, parce qu'il renforce un article qui est déjà relativement peu clair, me semble-t-il. Dans l'événementiel, typiquement, on a régulièrement des faisceaux lumineux qui se baliaient, alors est-ce qu'on parle déjà d'un éclairage au sol, aussi vers le ciel? On a des événements qui ont été très, très beaux, qui avaient un éclairage en forêt par exemple, est-ce que c'est un éclairage de paysage? Ces éléments me posent un peu problème et d'autre part, cette période de flux migratoires est totalement non fixe, donc si maintenant on veut programmer un événement en 2025, qu'est-ce qui

fait foi comme base, par rapport aux flux migratoires, quelles dates sont vraiment incluses là-dedans? Pour ma part, ce n'est pas suffisamment clair et j'attends qu'on me renseigne par rapport à ça pour me positionner, même si effectivement je suis totalement acquise au fait qu'on doit réduire de façon possible tous ces éclairages qui ne sont pas nécessaires et merci pour les renseignements.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Pour revenir sur les interventions spontanées de mes collègues, j'en ai notées trois. Tout d'abord la question des exceptions: à quel moment, un jour de plus ou un jour de moins? Je pense qu'il faut être pragmatique, je pense que c'est aussi des valeurs qui sont défendues par ces mêmes députés. Il faut aussi savoir que c'est les flux migratoires, à cause du réchauffement climatique, qui changent parfois de 5 jours, ce qui a été attesté par certains scientifiques. Je pense que notre fête nationale est extrêmement importante à fêter, donc c'est un motif important, je n'ai pas entendu qu'il y avait... une fête de jeunesse pourra toujours fixer, si elle doit fixer une date en 2025, elle peut très bien fixer une date en avance, qui n'est pas comprise dans ces périodes d'exclusion, en fait. Concernant l'illumination de la forêt, sauf erreur il y a aussi des dispositions fédérales, qui par principe interdisent l'éclairage de forêts, l'éclairage de paysages comprend aussi une forêt, si la forêt n'est pas un paysage, je ne sais plus ce qu'elle est. Et, concernant la date des flux migratoires, je vais répéter ce que j'ai dit dans mon intervention, il y a des recommandations de la Confédération sur cette pollution lumineuse, qui fixent ces dates de mars à mai, d'août à novembre, c'est pour cette raison que je me suis basée sur ces dates, pas de manière arbitraire mais sur des choses qui sont déjà reconnues par la Confédération.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Concernant ce qu'à dit notre préopinante et par rapport à cet amendement, personnellement, je pense que c'est une mauvaise solution que de le soutenir. Même si le fond est bon et louable et que tout le monde est d'accord pour protéger la faune et les oiseaux, mais à un moment donné c'est une contrainte très importante, et on parlait avant de fêtes, de sociétés de jeunesse, c'est très local, il y a des choses, ce n'est pas une illumination du canton complet et aujourd'hui vous dites qu'on peut sur des sollicitations exceptionnelles quand même avoir une autorisation et j'imagine qu'à la fin vous serez les premiers à dire non pour plein de bonnes raisons et ça veut dire que c'est presque une interdiction totale. Alors laissez de temps en temps un petit peu de festivité et laissez un petit peu de bon sens travailler, vu qu'on a parlé de bon sens et de pragmatisme, c'est vous qui l'avez dit, et je crois qu'on doit garder ce pragmatisme et refuser cet amendement.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Comme je comprends le texte, il ne peut pas y avoir d'exception durant les périodes migratoires des oiseaux, je trouve cela beaucoup trop contraignant et partant je m'opposerai à cet amendement.

Esseiva Catherine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je parle en mon nom, je vais soutenir cet amendement de la députée Roulin, pour une seule raison c'est que dans tous les événements, les lumières qui diffusent vers le ciel sont absolument faibles en réalité, on n'a pas ces faisceaux lumineux dans tous les événements. Pour moi, c'est une raison suffisante et ça va dans le sens de la tendance, je dirais. Je vais donc soutenir cet amendement.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je vais aussi soutenir cet amendement, parce qu'il faut savoir que la lumière qui est diffusée, et entre autres spécialement les LED, créent une véritable pollution lumineuse, et les oiseaux, on l'a vu, ils changent de voie migratoire, ils peuvent même être perdus à cause de toute cette pollution lumineuse. Il faut en être conscient, souvent les oiseaux passent au-dessus de nos têtes souvent la nuit, que les migrations se font et qu'on ne les voit pas, mais elles existent bien et à cause de ça les oiseaux ne savent plus où ils sont. Donc vraiment, je pense que c'est important pour nous, on peut se limiter aux périodes migratoires, on sait plus ou moins quand elles ont lieu, donc c'est assez facile de les prévoir, c'est au printemps, c'est en automne et on peut très bien fixer dans une ordonnance, à ce moment-là, quand elles ont lieu. Donc je ne peux que vous encourager à soutenir cet amendement.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Juste peut-être un tout petit commentaire par rapport aux remarques qui ont été faites. Je comprends les remarques en disant "il ne faut pas qu'on devienne trop restrictifs, qu'on empêche les fêtes de jeunesse ou de la planification etc..." – loin de moi cette idée-là. Je crois qu'on a tous fait la fête, il y a plus ou moins longtemps selon nos âges respectifs, mais peu importe et je crois qu'il n'est pas nécessaire d'avoir les éclairages vers le ciel pour faire la fête. Ce n'est pas l'interdiction des fêtes de jeunesse dont nous discutons aujourd'hui, c'est simplement d'un phénomène lumineux pendant ces fêtes, alors soyons raisonnables. Je crois que cette interdiction a tout son sens.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat évidemment est très sensible à la migration des oiseaux. Cela a été clairement dit, mais je me permets quand même de le répéter, actuellement les éclairages qui diffusent la lumière vers le ciel ou qui illuminent le paysage sont interdits. Donc aujourd'hui il y a une interdiction. Actuellement la disposition légale en vigueur permet aussi aux communes, là on a donné une petite porte, une petite possibilité aux communes qui peuvent, pour des motifs importants, donc un anniversaire, une fête de quartier ce n'est pas un motif important, donc vraiment pour des motifs importants, la commune *peut*, elle ne *doit* pas, la commune *peut* autoriser des exceptions, mais des exceptions qui sont limitées dans le temps. Aujourd'hui le cadre légal est quand même très, très restrictif, ça, c'est important. Donc là, avec l'amendement que vous faites, là je ne prêche pas pour ma paroisse, plutôt pour les communes, donc vous compliquez certainement un peu aussi la tâche des communes, qui devront, si j'ai bien

compris, je ne suis pas expert en la matière, mais il y a les périodes migratoires dans les périodes migratoires, le réchauffement climatique fait aussi que ces périodes se déplacent un peu, donc ça voudrait presque dire qu'à chaque fois la commune doit quasiment faire une étude d'impact, de contacter peut-être avec Sempach pour voir, est-ce qu'on est vraiment dans une période où il y a des oiseaux qui passent. La question est: est-ce qu'on veut tellement compliquer la tâche aux communes, qui peuvent déjà aujourd'hui être hyperrestrictives, donc il y a la personne qui a le droit de demander une exception et si cette exception est accordée, la commune doit la justifier avec des motifs importants. Donc je suis plutôt dubitatif, même si j'ai beaucoup de sympathie, évidemment pour la migration des oiseaux, comme nous tous, mais la mise en oeuvre me paraît particulièrement compliquée.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je vous donne lecture de ma proposition: «Pour des motifs importants et en dehors des périodes migratoires des oiseaux, la commune peut autoriser des exceptions limitées dans le temps.»

> Au vote, la proposition de M^{me} Roulin, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 53 voix contre 49 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Roulin:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 53.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 49.*

> Modifié selon la proposition de M^{me} Roulin.

Art. 15a al. 6

Berset Christel (PS/SP, FV). Il s'agirait avec cet amendement d'amender l'article 15a en y ajoutant un alinéa 6 qui dit ceci: "Les enseignes publicitaires et l'éclairage dans les commerces, sur les expositions et les chantiers sont éteints entre

minuit et 05.00 h. Une éventuelle réglementation communale plus restrictive en la matière est réservée." Avec cet alinéa, on donne simplement aux communes la compétence de fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les heures de fonctionnement qui sont destinées à ces objets spécifiques. Les communes pourraient ainsi inclure ces aspects de réduction de l'éclairage dans les autorisations qu'elles rendent et puis on permet évidemment cette interdiction de tout éclairage entre la période de minuit à 05.00 h du matin, ce qui fait aujourd'hui sens, puisque de plus en plus d'entreprises privées le font d'une manière tout à fait volontaire.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette disposition prend quand même de nouveau quelques compétences qu'on a données aux communes, on dit les communes peuvent légiférer en la matière, mais il y a une certaine base, donc vous devez interdire entre minuit à 05.00 h du matin, ce qui permettrait certainement d'éviter aussi une sorte de *Flickenteppich*, donc que les enseignes soient éteintes dans une commune et pas dans une autre, donc ce serait certainement l'avantage de cette modification, que je n'ai pas discutée au Conseil d'Etat, vous comprenez bien, car elle a été déposée il n'y a pas très longtemps. Par contre, vous imposez aux communes qui souhaitent légiférer en la matière que, voilà, entre minuit et 05.00 h du matin ces enseignes lumineuses sont aussi éteintes. Personnellement je peux me rallier à cette proposition.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de M^{me} Berset.
- > Au vote, la proposition de M^{me} Berset, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (soit: pas d'introduction d'un article 15a al. 6), est acceptée par 72 voix contre 23 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Berset:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Coting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 72.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 3.*

> Modifié selon la proposition de M^{me} Berset.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

I. Modification principale : loi sur l'énergie (LEn)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 91 voix contre 6. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz

Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Papaux David (FV,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 3.*

Motion 2022-GC-72

Politique énergétique : sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque

Auteur-s:	Zurich Simon (PS/SP, FV) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	13.04.2022 (BGC Mai 2022, p. 1603)
Développement:	13.04.2022 (BGC Mai 2022, p. 1603)
Réponse du Conseil d'Etat:	27.09.2022 (BGC Novembre 2022, p. 3360)

Prise en considération

Zurich Simon (PS/SP, FV). On parle aujourd'hui d'une offensive photovoltaïque. Pourquoi? Est-ce important de prévoir une offensive photovoltaïque dans le canton de Fribourg? Selon une étude de l'EPFZ qui a été publiée le 2 février dernier, Fribourg est l'un des cantons en Suisse où les investissements dans le photovoltaïque sont les moins intéressants de Suisse. D'après l'EPFZ, cela contribue à ralentir le déploiement de l'offensive photovoltaïque en Suisse. Une autre étude de 2020 souligne qu'à ce rythme, il faudrait encore 182 ans pour couvrir le potentiel photovoltaïque dans le canton de Fribourg. De plus, le photovoltaïque figure parmi les sources d'énergie les moins contestées et les plus faciles à déployer. Ceci, dans le contexte actuel de crainte quant à la sécurité de l'approvisionnement énergétique tel que nous l'avons vécu cet hiver, est particulièrement important et intéressant. La proposition d'offensive photovoltaïque dans cette motion repose sur quatre mesures. Premièrement, un fonds pour la création d'infrastructures avec la possibilité de cofinancements privés, comme cela peut se faire dans d'autres collectivités publiques. D'après le Conseil d'Etat, il y a une incertitude quant à la mise en œuvre de cette motion et ce dernier a anticipé en imaginant trois mesures, options possibles, pour la mise en œuvre de ce fonds, à savoir: un nouveau programme de subventionnement, et là le Conseil se demande si cela est vraiment nécessaire si les prix sont déjà relativement compétitifs. Là, je me permets de rappeler à votre attention cette étude de l'EPFZ, qui est sortie après la réponse du Conseil d'Etat et qui relève que le canton de Fribourg est l'un des cantons de Suisse parmi lesquels les investissements sont les moins intéressants pour les propriétaires. Nous faisons face à une conjoncture économique relativement instable, qui pousse les entreprises à retarder, à relativiser, voire à mettre sur pause des projets d'investissements dans de telles infrastructures de production d'énergie. La deuxième option du Conseil d'Etat serait une possibilité de voir l'Etat comme un investisseur ou comme un prêteur. Evidemment, comme motionnaires, nous n'avons pas la prétention de lui dire comment il doit mettre en œuvre cette motion. Nous nous reposons entièrement sur sa grande sagesse et lui proposons de choisir l'option la plus pertinente compte tenu des particularités du canton de Fribourg. La deuxième mesure est une planification solaire globale, donc l'utilisation de l'outil de l'aménagement du territoire pour prévoir les zones dans lesquelles l'aménagement peut se faire de manière plus simple, par exemple en diminuant les contraintes administratives,

voire en les supprimant complètement, et d'autres, où il est important de tenir deux réalités par exemple liées à la préservation du patrimoine historique. La troisième option est une base légale qui permettrait de cofinancer les infrastructures solaires communales. Aujourd'hui, nous constatons que plusieurs communes souhaiteraient développer ce type d'infrastructures sur leurs bâtiments communaux. A ce jour, ce n'est pas possible de demander un soutien de l'Etat. Cette base légale permettrait d'en obtenir un, comme c'est le cas par exemple pour les infrastructures de protection contre les crues, dont nous avons débattu cette semaine et pour lesquelles il était évident que la participation de l'Etat permettait d'accélérer la mise en place de ces infrastructures-là. Et puis, finalement, l'offensive solaire reposerait également sur une obligation d'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments. Récemment, le Parlement fédéral a décidé d'imposer la pose de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments de plus de 300 m² tout en laissant la possibilité aux cantons d'aller plus loin et de prévoir une telle obligation également pour des bâtiments plus petits. Aujourd'hui, nous avons de nombreux cantons qui vont bien au-delà de cette obligation de 300 m², notamment des cantons qui sont aussi à droite que nous, par exemple le canton de Zurich. Je vous invite donc, chères et chers Collègues, à soutenir cette motion pour une véritable offensive photovoltaïque dans le canton de Fribourg.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le développement du photovoltaïque est l'une des clés pour assurer notre indépendance énergétique et garantir l'approvisionnement. Aussi, j'ai a priori beaucoup de sympathie pour cette motion. C'est d'ailleurs pour cette raison que récemment les Chambres ont pris des mesures au niveau national pour lancer une offensive en augmentant la rétribution des propriétaires des installations, en soutenant les parcs alpins qui produiront de l'électricité en hiver, le nœud du problème, et en obligeant de placer des panneaux sur tous les toits de plus de 300 m² et, enfin, de lancer des appels d'offres pour couvrir les routes nationales. La situation évolue dans le bon sens et les mesures au niveau cantonal doivent s'intégrer dans cette lancée. Ce n'est malheureusement pas parce qu'il est écrit « photovoltaïque » qu'il faut accepter toute proposition sans y regarder en détail. Le principal critère pour accélérer le développement du photovoltaïque n'est pas le financement mais la rentabilité de l'installation. Et avec la hausse de rétribution pour le courant réinjecté dans le réseau, cette rentabilité est rapidement atteinte. Aujourd'hui, une installation est rentable en huit ans alors que les nouveaux panneaux vous garantissent une capacité de production de 85 à 92 % selon la qualité des panneaux pendant au moins 20 ans. C'est donc 12 ans de bonus. C'est d'ailleurs pour cette raison que nombre d'entreprises vous proposent du contracting, à savoir que vous mettez à disposition votre toit puis que le fournisseur finance et aménage l'installation et vous vend cette électricité verte. Le problème n'est ainsi pas le financement mais la capacité de se fournir en panneaux et d'avoir le personnel pour les installer. Cette motion propose également de faire un fonds photovoltaïque pour aider les privés ou une base légale pour soutenir les communes dans cet élan. Comme dit précédemment, vous pouvez faire du contracting et le financement sera réalisé par des privés. Comme les toits des communes sont généralement assez grands, le contracting sera d'autant plus intéressant. Le rôle de l'Etat est subsidiaire. Il n'a pas à concurrencer le privé ni à contribuer à une surchauffe du marché qui va augmenter le prix des installations. Le deuxième point de la motion, c'est de faire une planification solaire globale. Or, comme l'a répondu le Conseil d'Etat, cette planification ne fait pas de sens au niveau cantonal mais serait sensée pour certaines communes avec beaucoup de bâtiments historiques. Les communes en question sont libres de le faire et les députés qui y habitent peuvent y apporter cette proposition. Le dernier point est l'obligation de poser des installations sur les nouveaux bâtiments. Or, cette disposition légale existe déjà. Un propriétaire devra mettre au moins 10 m² de panneaux sur un toit de 200 m². Et vu la rentabilité du photovoltaïque, les propriétaires ne vont pas s'arrêter en chemin. Ils n'hésiteront pas à mettre davantage de panneaux lorsque cela est possible. En effet, l'un des points bloquants aujourd'hui, c'est la capacité du réseau électrique à absorber ces installations, qui vont avoir un pic de production au même moment. D'ailleurs, si vous avez un très grand toit à disposition, c'est régulièrement le gestionnaire du réseau qui va mettre un frein à vos ardeurs énergétiques et limiter la capacité injectable dans le réseau. C'est donc là et dans l'auto-consommation qu'il faut investir, dans les bornes installées dans le plus d'endroits possibles, non seulement au domicile mais également dans les milieux de vie pour pouvoir utiliser les batteries électriques des voitures comme réserve de stockage du réseau. Pour toutes ces raisons, le groupe Le Centre refusera cette motion à la très grande majorité.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis administrateur de Groupe E. Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion «Politique énergétique: sortir de l'ornière grâce au photovoltaïque». A notre avis, cette proposition part sans doute d'une bonne idée mais est totalement inutile. C'est même un coup d'épée dans l'eau. Aujourd'hui, ce qui freine le développement du photovoltaïque, ce n'est pas le manque de moyens financiers ni le manque de volonté politique mais, comme l'a bien expliqué Monsieur Clément, c'est notamment le réseau mais aussi la capacité des entreprises à absorber la demande. Je me suis renseigné auprès de Groupe E pour savoir quelle était la situation actuelle par rapport à la pose de panneaux solaires dans le canton de Fribourg. Il faut savoir que Fribourg est l'un des cantons, si ce n'est le canton suisse qui pose le plus d'installations solaires depuis de nombreuses années. Pour Groupe E, il y a 10 à 12 mois de carnets de commandes remplis, c'est-à-dire toute l'année 2023 est déjà remplie. C'est 30 % de demandes d'offres refusées car dans l'incapacité de faire face à la demande. C'est un manque chronique de main-d'œuvre. Il faudrait peut-être se pencher sur cela. Groupe E a mis en place une formation accélérée de main-d'œuvre pour la transition énergétique pour palier ce manque.

C'est un manque de matériel. Aujourd'hui, il faut compter trois à quatre mois d'attente pour le matériel et cinq à six mois pour un onduleur. Aucune promesse n'est faite lorsqu'il s'agit du matériel. Pour les particuliers qui souhaiteraient pouvoir stocker de l'énergie, il n'y a même plus de délai pour les batteries: elles arrivent quand elles arrivent. A ce jour, miser tout sur le photovoltaïque, c'est inutile. Beaucoup d'installations sont aménagées. Celles-ci parviennent, en été et par beau temps, à produire l'équivalent de la totalité de la consommation. Or, nous ne manquons pas d'énergie en plein mois de juillet mais plutôt l'hiver, la nuit, lorsqu'il fait froid. Les installations photovoltaïques produisent malheureusement très peu à ce moment-là. Nous avons bien analysé les quatre propositions émises par les motionnaires pour soutenir davantage le photovoltaïque. Je ne vais pas répéter les arguments de la réponse du Conseil d'Etat, qui sont excellents et qui expliquent pourquoi celles-ci ne sont pas utiles. Enfin, cette motion repose sur une prémisse totalement fautive, à savoir que Fribourg aurait fait le choix de miser sur l'éolien. Je ne sais pas d'où les motionnaires tirent cette conclusion. Cela est faux. Ce qui est vrai, c'est qu'il faudra miser sur le mix énergétique, sur toutes les productions d'énergie renouvelable, pour se décarboner, puisque le nucléaire est, semble-t-il, rejeté par une majorité politique. C'est comme cela que nous y arriverons. Les sources d'énergie, quelles qu'elles soient au niveau de l'énergie renouvelable, sont toutes complémentaires les unes par rapport aux autres. C'est en les combinant entre elles, avec surtout un accent mis sur la production d'énergie hivernale dont fait partie, n'en déplaise aux motionnaires et peut-être à d'autres également, l'éolien que nous arriverons à sortir d'une part de la crise climatique et à nous décarboner - là j'en viens aux objectifs que nous nous sommes fixés dans la loi climat - et, d'autre part, à sortir du manque de production d'énergie et de la crise énergétique. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC refusera cette motion.

Galley Liliane (*VEA/GB, FI*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet ou cette thématique. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. La question énergétique est au cœur des préoccupations de cet hiver et ce même si les sirènes du black-out se font plus discrètes ces dernières semaines. L'éloignement du risque immédiat ne veut pas pour autant dire que nous sommes sortis de l'ornière, pour reprendre les termes de la motion, et loin de là. Face au double problème climatique et énergétique, nous n'avons pas d'autre choix que d'agir globalement sur plusieurs niveaux et ce de manière concomitante, tout d'abord en réduisant drastiquement notre consommation d'énergie. Pour cela, il faut, Mesdames et Messieurs, accepter de faire la différence entre le nécessaire et le superflu. Il faut avoir le courage de distinguer les besoins légitimes de nos envies de privilégiés et comme le terme de sobriété semble être entré dans les mœurs, je vais me permettre d'aller plus loin: #décroissance, #PIB-c'est-dépassé. Bref, je pense que vous m'avez comprise. Deuxièmement, on peut miser - et là je pense que je vais faire plaisir au PLR et aux Verts libéraux - sur les technologies qui augmentent l'efficacité énergétique. Oui, c'est vrai, mais ne soyons pas naïfs sur l'effet collatéral - vous savez, sur l'effet qui consiste à remplacer un bon vieux ménage ou un véhicule de taille modeste par un, voire deux tant qu'on y est, pour le faire en toute bonne conscience, des modèles plus grands et prétendument plus propres mais qui, au final, vont avoir un bilan carbone bien plus élevé que l'ancien modèle: #effet-rebond. La troisième option, c'est d'augmenter massivement la production d'énergie renouvelable, disponible l'été et l'hiver. Pour cela, nous devons continuer et accélérer nos investissements dans des infrastructures ne générant ni CO² ni déchets ingérables pour les générations futures: #sans-nucléaire. C'est donc dans le cadre de ce troisième volet que se situe la proposition des motionnaires. Ils veulent donner un coup d'accélérateur au solaire au travers de quatre instruments: la création d'un fonds pour financer les infrastructures, une planification solaire globale, une base légale permettant de cofinancer des infrastructures d'envergure envisagées par les communes et enfin, last but not least, l'obligation d'installer des panneaux solaires sur tous les nouveaux bâtiments. Certes, le Conseil d'Etat a raison lorsqu'il souligne qu'il ne faut pas se concentrer sur une seule énergie et que la pénurie de main-d'œuvre et de matières premières constitue aujourd'hui un frein au plein déploiement des infrastructures solaires. Mais il concède aussi aux motionnaires qu'il existe un grand potentiel encore inexploité pour accueillir des panneaux photovoltaïques. On aurait tort de passer à côté de cette opportunité ou de s'en désintéresser. La motion amène également un élément nouveau qui permet un grand pas en avant, c'est l'obligation d'installer des panneaux solaires avec focus redistribution. Actuellement, seuls 20 à 30 % des besoins d'électricité d'un bâtiment doivent être couverts par une production d'énergie renouvelable. C'est une exigence largement insuffisante, qu'il s'agit de corriger sans tarder. Et même si de nouvelles normes pourraient arriver sur le plan fédéral dans le cadre de la révision du MOPEC, cela ne coûte rien à Fribourg d'être à l'avant-garde et de le prévoir déjà au niveau cantonal. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est conscient que le solaire seul ne permet pas de sortir complètement de l'ornière. La motion a néanmoins le mérite d'aller dans la bonne direction et de proposer des solutions concrètes, qui peuvent être mises en place à condition de s'appuyer sur une vraie volonté politique au-delà des considérations financières. C'est donc avec conviction que le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera la présente motion à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je n'ai d'autre lien d'intérêt avec cet objet que d'avoir des panneaux solaires sur mon toit depuis sept ans. Certes, le titre de cette motion est alléchant. Imaginez: les motionnaires sous-entendent que si l'Etat de Fribourg constitue un fonds pour la création d'infrastructures solaires nous aurons résolu tous nos problèmes d'approvisionnement énergétique. Si seulement c'était si simple. C'est toutefois mal connaître la structure d'approvisionnement en énergie de notre pays et de notre canton. Il est très probable que l'énergie solaire sera l'un des piliers de notre approvisionnement énergétique dans le futur, mais elle ne suffira certainement pas. Nous n'arriverons pas à

couvrir nos besoins uniquement avec le photovoltaïque. De plus, la production d'énergie solaire est faible en hiver, période où les besoins sont les plus grands. Je remercie d'ailleurs mon fournisseur d'électricité pour le courant qu'il m'a livré au mois de janvier, mes panneaux n'ayant produit que quelques malheureux kWh alors que sur l'année, je produis plus que je ne consomme. Sans l'apport du réseau, j'aurais eu froid dans ma maison en janvier. Comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, l'énergie solaire, avec l'aide des soutiens fédéraux et les prix de reprise, est aujourd'hui rentable. Ce qui freine le développement du solaire n'est pas l'aspect financier mais un manque de moyens. Il manque de tout: des panneaux, des structures de montage, des onduleurs, de la main-d'œuvre. De plus, le réseau électrique actuel n'est pas dimensionné pour supporter une extension indéfinie des installations de production photovoltaïque. Enfin, l'obligation de la pose d'infrastructures solaires sur les bâtiments à construire est en train d'être reprise par le droit fédéral, ce qui posera également quelques problèmes aux maîtres d'ouvrage et aux gestionnaires de réseau. Vous l'aurez compris, le groupe PLR-PVL va, dans sa grande majorité, refuser cette motion. Comme annoncé précédemment, il manque du matériel et des bras. Afin de faire avancer la construction d'infrastructures énergétiques dans le canton, je me réjouis de voir prochainement les motionnaires en salopette sur les toits pour prêter main forte aux monteurs de panneaux solaires.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet. Tout d'abord, le Grand Conseil édicte des lois pour régler une problématique sur la durée et non pas en fonction de la disponibilité du matériel à douze mois. J'ai non seulement beaucoup de sympathie pour cette motion, mais je vais la soutenir pour une raison simple. Les panneaux solaires sont rentables, mais le problème que nous avons actuellement est le suivant: nous misons beaucoup ou nous calculons la taille des installations sur l'autoconsommation, ce qui fait que les communes et le canton, si l'on se réfère à l'appel d'offres pour le Collège Sainte-Croix, posent des installations partielles sur des toits qui pourraient être couverts en entier. Finalement, nous avons une vision à la parcelle au lieu d'avoir une vision qui maximise la production cantonale. Je pense donc que dans cette motion il y a des éléments importants pour favoriser l'utilisation complète des toits, qui permet par exemple de prêter à des particuliers, à des co-propriétés, à des propriétés par étage qui doivent parfois se mettre d'accord. Des prêts à taux 0 pourraient également être une solution. Je pense que nous pourrions maximiser ce qui est posé. Je ne connais pas la situation dans le monde agricole. A l'époque, ce Grand Conseil avait accepté des résolutions, notamment celle des députés Mesot et Brönnimann. J'en avais moi-même déposé une dans ce Grand Conseil en 2019 à la suite de l'augmentation par Groupe E de la taxe par kWh pour transformer le réseau. Le groupe doit donc faire son travail pour que cette production décentralisée soit possible et favorisée. Les éléments sont là. Ce que propose cette motion, c'est d'ajouter du soutien. Je pense que le Conseil d'Etat pourra prendre des éléments intéressants pour aller au-delà de ce qu'il fait actuellement. Je vous invite donc très concrètement à soutenir cette motion.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime à titre personnel. Mes estimés collègues Kubski et Zurich ont raison sur un point de leur motion: il faut développer le potentiel photovoltaïque sur les toits de notre canton. Toutefois, comme le relève le Conseil d'Etat et comme cela a été dit par plusieurs de mes préopinants, ce n'est pas un problème de financement, pour les communes non plus d'ailleurs. En tant que syndic, je suis bien placé pour le savoir. En effet, nous avons, dans nos associations de communes, posé des panneaux solaires là où les toits le permettaient. C'est bien le matériel et surtout la main-d'œuvre qui manquent. Et le postulat que j'avais déposé avec mon collègue Sébastien Dorthe il y a quelques mois va aussi permettre au Conseil d'Etat de trouver des solutions pour se sortir de cette ornière, qui est, elle aussi, bien réelle. Pour sortir de l'ornière énergétique, vous le savez, le photovoltaïque ne suffira pas. Cela a été dit, c'est en hiver que la Suisse a des problèmes d'approvisionnement. C'est en hiver aussi que le photovoltaïque produit le moins. Bien sûr que nous devons développer les nouvelles énergies renouvelables. Cessons toutefois de sous-entendre que cela nous tirera d'affaire. En l'état actuel de la technologie, c'est faux. L'exemple allemand est parlant. Nos voisins d'outre-Rhin ont en effet produit une électricité dix fois plus émettrice en CO² par kWh que la Suisse au cours des douze derniers mois. Car derrière le vernis des nouvelles énergies renouvelables, dont l'Allemagne se veut la championne du monde, il y a la suie de plus en plus visible et contestée du charbon ainsi que du gaz, dont l'approvisionnement n'est pas garanti et qui sont tout sauf propres. La Suisse aura besoin de sources d'énergie sûres, continues, pilotables et peu émettrices en gaz à effet de serre. Aujourd'hui, le nucléaire en fait partie et il est possible que nous devions encore compter sur l'atome pour nous sortir de l'ornière, en parallèle avec la grande hydraulique. Ne suivons pas la voie allemande. Lorsqu'en juin 2000, la gauche allemande actait la sortie du nucléaire, se doutait-elle que deux décennies plus tard, elle en serait réduite à soutenir l'une des sources de production d'électricité les plus polluantes au monde, le charbon? Quant aux nouvelles énergies renouvelables, elles serviront à produire une énergie d'appoint ou un tampon en cas de défaut des grosses unités de production. La multiplication d'infrastructures individuelles ou à l'échelle d'un quartier utilisant le biogaz, la biomasse, le solaire et le vent disponible avec des réseaux intelligents et des usages flexibles doit être soutenue. C'est une évidence, le photovoltaïque à lui seul ne nous sortira pas de l'ornière. Il convient donc de rejeter cette motion.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis co-auteur de la motion. Un dicton dit: soleil couché, malheur pas couché. Nous avons un problème énergétique qui ne va pas disparaître si nous restons passifs et immobiles, comme toute une série d'intervenants le proposent. Nous avons un vrai problème. C'est clair, ce n'est pas la panacée. Nous n'avons pas

la prétention de trouver la solution et de tout miser sur le solaire. Cependant, nous avons une véritable possibilité, à long terme, d'intervenir pour trouver et débloquer une des solutions pour notre canton. Je souhaiterais simplement revenir sur un point en particulier qui me semble important. Monsieur Kolly nous dit que ce n'est pas un souci de financement. Aussi, je m'adresse aux syndicats dans cette salle et aux membres des exécutifs communaux. Cela est un fait, il y a un manque de moyens financiers au niveau des communes. Tout ce qui est investi par elles pour la création de photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux, qui s'y prêtent souvent car ce sont de grandes surfaces, ne peut être fait ailleurs vu l'augmentation constante des charges liées. Le DETTEC va encore davantage grever vos charges communales et cela jusqu'à l'asphyxie. Nous avons ici une opportunité de confier la tâche au canton de cofinancer des espaces photovoltaïques sur les bâtiments communaux et d'aider vos finances communales. Vous, en tant que membres des exécutifs, avez un intérêt à ce que les communes puissent être aidées par le canton pour la pose de panneaux solaires. Vous dites que cela ne va pas résoudre la crise, parce qu'en hiver, ils ne produisent pas ou peu. Or, nous avons des développements technologiques. Il existe maintenant une technologie pour incliner différemment les panneaux solaires afin qu'ils soient plus efficaces l'hiver. De plus, dès le moment où nous avons une plus grande couverture en panneaux solaires l'été, cela permet d'économiser l'eau dans les barrages, laquelle peut être utilisée principalement en hiver. D'une manière systémique, nous pouvons avoir une meilleure couverture des besoins énergétiques l'hiver en prévoyant mieux l'équilibre entre les différentes sources de création d'énergie l'été. Le député Clément nous dit qu'au niveau fédéral, des parcs alpins sont prévus. Or, avant d'entacher nos Alpes avec d'immenses parcs photovoltaïques, ne devrions-nous pas d'abord agir sur nos propres toits existants? Il y a ici un intérêt public clair à ce que nous commencions à poser, et de manière plus large, des panneaux solaires sur les bâtiments et les infrastructures existantes. Par ailleurs, je suis sûr que toute une partie d'entre vous sera fâchée au moment où nous irons poser des panneaux solaires sur les pans du Moléson ou de la Dent de Broc. Enfin, ce n'est pas parce que le carnet de commandes de l'entreprise de Monsieur Kolly est plein que nous ne devons pas réagir sur le long terme ni satisfaire la demande. Nous avons enfin la possibilité de réagir, d'aider les communes. C'est pourquoi je vous propose d'accepter cette motion.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'aimerais bien que Groupe E m'appartienne. Si Monsieur Curty voulait bien me donner les actions du canton, je les accepterais volontiers. J'aimerais apporter un complément d'information. Cela a été dit par Monsieur Clément, Groupe E appartient, trêve de plaisanteries, appartient aux citoyens fribourgeois. Le groupe possède un produit pour les citoyens qui n'auraient pas les moyens financiers d'investir aujourd'hui. Il s'agit de My Sun Contracting, où l'entreprise, détenue largement majoritairement par le canton de Fribourg, donc par les citoyens fribourgeois, finance la totalité des investissements. Ainsi, si des collectivités publiques ou des privés veulent investir mais n'en ont pas les moyens, ce qui peut arriver, l'entreprise qui pose des panneaux peut investir elle-même. Cela est amorti sur dix, quinze ou vingt ans, en fonction des installations. Ensuite, l'installation appartient totalement au propriétaire. Ce sont d'excellentes solutions mises en place par des structures paraétatiques, qui fonctionnent et qui fonctionneront beaucoup mieux que votre proposition. Il convient également de rappeler que le canton est financé par les mêmes personnes que les communes. Aussi, lorsque nous disons que le canton doit aider les communes, cela est un peu absurde. Il en est de même lorsque nous parlons de gratuité. Rien n'est gratuit. Tout se paie et tout est payé à la fin par les citoyens, que ce soit par le biais des communes ou des cantons. Enfin, lorsqu'on évoque la possibilité d'économiser l'eau des barrages, je réponds ainsi: si nous pouvions rehausser les barrages jusqu'au ciel, au-dessus du brouillard, ce serait peut-être utile, mais malheureusement, on ne peut pas utiliser l'eau au-delà de la capacité des barrages. Aujourd'hui, la capacité de production hydraulique dans le canton de Fribourg est à son maximum. Elle est totalement optimisée. Vous aurez remarqué qu'en automne, les barrages sont souvent pleins.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président associé-gérant d'une société qui loue des toits et installe des panneaux solaires pour des entreprises et des sociétés privées. A mon avis, les motionnaires se trompent de cible. Ce n'est pas de l'argent que nous cherchons, mais plutôt des toits pour réaliser des installations. Aujourd'hui, on nous demande de donner un coup d'accélérateur. Si nous voulons le faire, nous devons davantage travailler sur la loi sur l'aménagement du territoire, qui nous permettra d'installer des panneaux solaires, couvrir des routes, des semi-autoroutes ou des autoroutes sans causer de dégâts sur les terres agricoles ou les surfaces d'assolement. Nous ne manquons pas d'argent mais de toits et de matériel pour les installer. Je vais donc refuser cette motion. Toutefois, j'aurais intérêt à ce qu'elle soit acceptée, car je toucherais de l'argent du canton pour réaliser des installations. Les installations solaires photovoltaïques fonctionnent. Nous avons un retour sur investissement relativement généreux. Nous ne dimensionnons pas forcément les installations pour l'autoconsommation, parce que nous pouvons faire de la revente totale de l'installation solaire photovoltaïque d'un toit entièrement à un distributeur, à un acheteur de courant, sans vendre un seul kWh à l'exploitant, l'utilisateur du bâtiment. Dans ce chapitre-là, la Confédération met même aux enchères publiques, et cela a commencé au début de l'année, les kWh qui sont 100 % remis sur le réseau et non autoconsommés par celui qui fait l'installation. Donc, aujourd'hui, les motionnaires se trompent de cible. Ainsi, il faut refuser cette motion et plutôt travailler la loi sur l'aménagement du territoire pour permettre la réalisation de panneaux solaires photovoltaïques de grande envergure.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Ces discussions ont effectivement été très intéressantes. Je pensais d'abord ne pas soutenir cette motion pour les arguments développés par mon groupe. Cependant, je vais faire dissension à titre

personnel. J'aimerais corriger certains points qui me paraissent importants. Tout d'abord, je suis très contente d'apprendre que le Groupe E appartient aux Fribourgeois parce que, lorsque nous lui demandons certains documents, il ne nous les donne pas, évoquant le fait que c'est une société privée non soumise à la loi sur la transparence. Je pourrai donc rappeler les paroles d'un administrateur. Ensuite, je rappelle ici le grand mythe de l'éolien qui produirait davantage en hiver. Or, une étude de Météotest dit expressément qu'effectivement, l'éolien produit un peu plus en hiver mais pas partout. Par exemple, dans la Vallée du Rhône, il y a plus de production éolienne en été qu'en hiver. Cela dépend donc des lieux. Selon l'étude de Météotest, il faudrait réaliser plus d'études pour prouver qu'il y a davantage de production en hiver. Or, c'est sur la base de cette étude que tout le monde, à commencer par l'Office fédéral de l'énergie et Groupe E, recommande les éoliennes, car elles produiraient plus en hiver. Cela est faux. Enfin, je soutiendrai cette motion, car les panneaux solaires doivent être mis sur nos toits, à des endroits déjà pris, marqués par l'être humain, notre civilisation et laisser respirer la nature. Plus nous en mettrons ici, moins il n'y en aura dans les Préalpes et les Alpes. C'est pourquoi je soutiendrai cette motion.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais juste répondre à un argument précédemment évoqué, celui du manque de toits. Là, je m'inscrits en faux. Il y a trois ans, la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs était en pleine construction de son site Pôle 7 à Courtaman. J'avais alors proposé de couvrir l'ensemble des toits de panneaux photovoltaïques. Malheureusement, à l'époque, l'énergie électrique était beaucoup trop bon marché pour que le Groupe E aille dans ce sens. Nous avons donc fait un contracting. Il n'y a même pas un tiers de la surface des toits couverts par des panneaux photovoltaïques. Or, j'ai fait un calcul par rapport à la production actuelle de ces panneaux. On aurait pu, si on les avait complètement couverts, donner du courant - c'est bien sûr théorique - à 1000 ménages supplémentaires. Donc, des toits, il y en a. Il faut juste les utiliser. Aujourd'hui, le prix du courant a tellement changé que si je sollicite Groupe E, il y aurait un intérêt à couvrir le solde des toits. Malheureusement, il y a trois ans, nous n'avons pas voulu le faire. Je soutiendrai donc cette motion.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je souhaite préciser certains points pour éviter tout procès d'intention à la motion. Le premier point se porte sur l'aménagement du territoire. Avec un fonds, comme nous le proposons, on pourrait développer les panneaux photovoltaïques sur des infrastructures cantonales existantes ou sur des infrastructures communales existantes, par exemple les routes, les protections paravalanches, où il y a un véritable potentiel intéressant. Je ne vais pas m'attarder sur le fait que certains, avant-hier, ne voulaient pas attendre le droit fédéral et proposent de le faire lorsque nous parlons du photovoltaïque. Je voudrais reprendre l'un des reproches que j'ai retenus et selon lequel les obstacles principaux au développement du photovoltaïque concerneraient la faible capacité du réseau à certains endroits. Mais, chères et chers Collègues, l'Etat de Fribourg est propriétaire du principal gestionnaire de réseau du canton. Donc, si le problème au développement du photovoltaïque se situe ici, le Conseil d'Etat pourrait contacter Groupe E et son administrateur présent dans la salle pour leur dire qu'il y a un problème de gestion du réseau et que nous aimerions davantage de capacités auprès des sites où il y a un potentiel photovoltaïque intéressant. Finalement, j'aimerais à nouveau souligner l'excellente intervention préalable du député Marmier sur le fait que nous n'allons pas empêcher d'édicter des lois avec des développements intéressants pour une technologie qui a du potentiel car il y a actuellement un problème d'approvisionnement et de main-d'œuvre, qui est, comme nous le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse et grâce à l'excellent travail des députés Michellod et Dorthe, en passe d'être résolu.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die sehr spannende Diskussion. Wie die Motionäre mit Recht erwähnen, verfügt der Kanton Freiburg über die nötigen Ressourcen, um seine Energiezukunft in die Hand zu nehmen. Der Staatsrat weist jedoch darauf hin, dass wir die Energiewende nur schaffen, wenn wir uns auch einiger grundlegender Punkte bewusst sind, die wurden hier bereits erwähnt, die auch von der Energiestrategie des Bundes berücksichtigt werden.

Der erste Punkt:

L'énergie est un bien extrêmement précieux. Ainsi, le meilleur kWh est celui qui n'est pas consommé, à plus forte raison dans la période de crise que nous connaissons actuellement. Cette énergie doit donc être utilisée de la manière la plus efficace possible. La députée Galley l'a très bien expliqué. Deuxièmement, comme plusieurs députés l'ont mentionné, cette substitution des énergies fossiles de même que la sécurisation de notre approvisionnement énergétique ne pourront être garanties qu'en valorisant toutes les ressources indigènes disponibles sur notre territoire. Ces ressources sont au demeurant renouvelables et seraient très complémentaires, il faut le dire, pour un approvisionnement sur l'ensemble de l'année. De plus, avec l'évolution des marchés, notamment liée à la guerre en Ukraine, le développement des énergies renouvelables est devenu très compétitif. Ceci n'est pas près de changer dans les années à venir. Dans ce contexte particulièrement délicat où les prix de l'électricité ont atteint des sommets inimaginables, qui mettent aussi en péril notre économie, il y a dès lors une fenêtre d'opportunité pour mettre les moyens nécessaires afin de développer d'importantes capacités de production renouvelable, cela à des tarifs très concurrentiels, Mesdames et Messieurs, en Suisse, en particulier dans notre canton de Fribourg, vous l'avez vu. Afin de soutenir ce développement des énergies renouvelables, Groupe E a adapté son tarif de

reprise du courant issu des installations photovoltaïques, tarif qui est passé à 14,45 centimes par kWh au 1^{er} janvier 2023. IB-Murten va dorénavant offrir 25 centimes par kWh. C'est très concurrentiel.

Die Fotovoltaik ist die erneuerbare Energiequelle, die sich im Kanton in den vergangenen Jahren am stärksten entwickelt hat, und das ist gut so. Freiburg gehört auch zu den Schweizer Kantonen, die mit dem Ausbau am weitesten fortgeschritten sind. Aber es gibt, es wurde gesagt, noch sehr viel zu tun. Und wie gesagt: Die Fotovoltaik ist zudem sehr wettbewerbsfähig, auch ohne zusätzliche Subventionen.

A titre d'exemple, pour une petite installation sur une villa familiale, le rendement financier peut aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, dépasser les 30 % depuis janvier 2023. Oui, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, vous avez bien entendu, et cela sans subvention du canton. Autant vous dire que pour de plus grandes installations, l'intérêt est encore accru. Aussi, qu'attendons-nous, toutes et tous, pour réaliser notre installation? De mon côté, j'ai fait le pas et j'en suis très satisfait. J'ai couvert l'entier de mon toit. Je songe maintenant à couvrir le garage. J'encourage également le député Wicht à demander une offre complémentaire au Groupe E, ou à quelqu'un d'autre, qui se fera un énorme plaisir à couvrir l'entier de son toit à Courtaman. Toutefois, ce qui freine cet élan à ce jour, et cela a été très bien expliqué, c'est principalement le manque de main-d'œuvre et les capacités du marché à répondre à la demande. Les délais d'attente sont malheureusement très longs. Par ailleurs, le cadre légal fédéral est en cours d'adaptation et les conditions de réalisation vont devenir plus favorables, j'en suis persuadé. Nous nous battons aussi au niveau de la Conférence des directeurs de l'énergie pour cela.

Was den Arbeitskräftemangel betrifft, kann der Staat diesen nicht abbauen ohne die tatkräftige Unterstützung der Berufsverbände. Deshalb wurde auch eine Arbeitsgruppe aufgestellt, die sich namentlich aus den betroffenen Dienststellen des Staates und den Arbeitgeberorganisationen zusammensetzt und die zurzeit nach Möglichkeiten sucht, deutlich mehr Fachkräfte auf den Markt zu bringen, damit eben für die Umsetzung der Energiewende in den kommenden Jahren genügend personelle Ressourcen zur Verfügung stehen. Aber die Bereiche sind heute auch in Konkurrenz miteinander. Es gibt nicht nur in diesem Bereich Fachkräftemangel oder Arbeitskräftemangel, sondern auch in anderen Bereichen.

Le canton ne peut qu'espérer que la situation se décante au niveau de la fourniture du matériel afin de poursuivre la marche en avant. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a mandaté le Service de l'énergie pour renforcer notre politique de développement du photovoltaïque. D'ailleurs, un rapport rédigé par la DEEF est en cours de finalisation. Ce document doit maintenant faire l'objet de discussions au Conseil d'Etat, qui analysera la pertinence et la faisabilité de chacune des propositions. L'élaboration d'une stratégie spécifique pour le développement du photovoltaïque dans notre canton en découlera. Parmi les pistes à analyser, qui n'ont pas encore été discutées au Conseil d'Etat, se trouvent notamment: la possibilité d'introduire des obligations sur les bâtiments existants, en relation avec la révision en cours du modèle de prescription des cantons, voire au-delà – cette discussion a lieu au niveau fédéral -, l'introduction d'un soutien à la réalisation, par exemple combiné à des mesures du programme bâtiments sous la forme d'un bonus à l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments ou lié au remplacement du système de chauffage. On pourrait imaginer l'introduction d'un soutien pour les études et les projets pilotes pour la réalisation d'installations en façade, la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation afin de démontrer tous les intérêts de telles installations, y compris financiers, sans subvention du canton, le soutien à la formation des spécialistes pour disposer d'une main-d'œuvre qualifiée en suffisance, en collaboration avec les partenaires, je l'ai dit, et l'analyse des possibilités de réalisation pour d'éventuelles adaptations du cadre légal et par des soutiens pour des installations solaires de grande envergure, par exemple, le député Morand l'a relevé, en bordure d'infrastructures routières et/ou dans le cadre d'agrovoltaïsme ou en valorisant des secteurs peu sensibles encore à inventorier. J'ai personnellement connaissance de plusieurs projets. Il faudra voir s'ils peuvent passer au niveau de l'aménagement du territoire. Entre-temps, le Service de l'énergie poursuit l'information et la sensibilisation des propriétaires pour réaliser ces installations solaires photovoltaïques. Un concept de soirées d'information à l'intention de tous les propriétaires du canton est en cours d'élaboration et sera aussi mis sur pied tout prochainement en collaboration avec les communes. Chaque citoyen pourra ainsi être informé de la faisabilité technique et financière de sa propre installation, avec l'appui des spécialistes.

Was die Pflicht der Gebäudeeigentümer zum Einbau einer Fotovoltaikanlage betrifft, ist eine derartige Massnahme für Neubauten bereits in Kraft. Für bestehende Bauten wurde ein entsprechendes Projekt auf nationaler Ebene aufgesetzt und zwar, wie gesagt, von der Konferenz der kantonalen Energiedirektoren. Ziel ist es, diesen Grundsatz in die harmonisierten Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich aufzunehmen.

Dans le même esprit, le Conseil d'Etat examine également des pistes pour promouvoir davantage chacune des nouvelles énergies renouvelables dans notre canton. Nous avons prévu une séance qui n'abordera que ce sujet-là et qui durera tout un après-midi. On peut dès lors conclure que le Conseil d'Etat a la même préoccupation que les députés Simon Zurich et Grégoire Kubski et cherche bien évidemment à accélérer le solaire photovoltaïque. Toutefois, les propositions faites dans la présente motion ne sont pas adaptées au but recherché. Il est aujourd'hui préférable d'attendre cette présentation de la stratégie de développement du solaire photovoltaïque, ceci afin que celle-ci puisse se concrétiser de manière efficace, coordonnée avec l'ensemble des autres thématiques transversales, qu'il est crucial de prendre en considération, vous l'aurez

compris. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de refuser la présente motion. Je tiens cependant à vous remercier personnellement de la qualité de notre discussion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 56 voix contre 42. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 42.*

Ont voté non:

Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 56.*

Se sont abstenus:

Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Réception du Bureau du Grand Conseil du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures

Présidente du Grand Conseil. Liebe Kolleginnen und Kollegen, es ist mir ein Vergnügen, im Publikum besondere Gäste begrüssen zu dürfen. Unter uns ist heute eine Delegation des Büros des Grossen Rates von Appenzell. Meine Damen und Herren, willkommen in unserer Hart-Landsgemeinde! [*Applaus.*]

Wir haben hier nämlich 110 Grossrätinnen und Grossräte, die vom Volk gewählt sind und es vertreten. Zweifelsohne sind unsere Kantone verschieden, was unser Treffen noch spannender und bereichernder macht. Doch gibt es auch viele Gemeinsamkeiten. Die sichtbarste ist unbestritten unsere Landschaft, geprägt von der Landwirtschaft und dem Alpaufzug,

im Freiburger Patois Poya genannt. Aber auch unsere Berggegenden verbinden uns. Beide liegen in den Voralpen und laden wunderbar zum Wandern ein.

Hingegen besitzen beide Kantone ihre eigenen Käsesorten. Eishockey und Basketball verbinden uns nicht, das Schwingen hingegen sehr. Bei Ihnen liebt man die variantenreiche Appenzeller Volksmusik und bei uns den Chorgesang von Abbé Bovey bis zur Moderne. In unseren beiden Kantonen werden die Traditionen hochgehalten, wir hegen und pflegen sie und sind stolz auf sie.

Ich hoffe, dass Ihnen Ihr kurzer Aufenthalt in Freiburg gut gefallen hat und in Ihnen die Lust geweckt hat, wiederzukommen. Auf unserer Seite freuen wir uns schon sehr, Sie im März zu besuchen. Bevor Sie wieder nach Hause zurückkehren, werden Sie ein Präsent mitnehmen können, das unsere Vereinigung für Sie vorbereitet hat - ein typisches Freiburger Produkt. *[Überreicht ein Geschenk.]*

Ich wünsche Ihnen eine gute Heimreise nach Appenzell und sage: Bis bald bei Ihnen. *Applaus.*

Alfred Koller, Präsident des Grossen Rates des Kantons Appenzell-Innerrhoden Sehr geehrte Frau Grossratspräsidentin, geschätzte Damen und Herren des Grossen Rates des Kantons Freiburg, besten Dank für die Einladung, wir wurden richtig verwöhnt. Wir sind ein bisschen bescheidener als Ihr, wenn ich so schaue, was Ihr alles habt im Grossratssaal, aber vielleicht seid Ihr auch effizienter als wir.

Wir stimmen immer noch mit dem Handmehr ab und haben drei Stimmzähler, die blockweise abzählen, aber wir sind auch nur 50 Mitglieder im Grossen Rat. Wir sind aber mit Abstand das grösste Parlament, 50 Grossräte auf 16'000 Einwohnern, das ist relativ viel.

Ich möchte mich ganz, ganz herzlich bedanken im Namen des Kantons Appenzell Innerrhodens und des Büros des Kantons Appenzell Innerrhoden für die riesig grosse Gastfreundschaft, die wir erleben durften diese zwei Tage. Ihr seid natürlich recht herzlich willkommen bei uns, und vielleicht gibt es bei uns auch noch Sachen, die schöner sind als hier. *[Lacher.]*

Die Grossratspräsidentin hat es vorhin gesagt: Wir sind vom Volk gewählt. John F. Kennedy hat einmal gesagt: Schaut, was Ihr für das Land tun könnt, nicht, was das Land für euch tut. Mit diesen Worten wünsche ich allen noch eine gute, ruhige Session und gute, gute Gesundheit. Dankeschön. *[Applaus.]*

Décret 2022-DSAS-95

Décret concernant la prolongation des délais pour l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité"

Rapporteur-e:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	06.12.2022 (<i>BGC Février 2023, p. 408</i>)
Préavis de la commission:	25.01.2023 (<i>BGC Février 2023, p. 414</i>)

Entrée en matière

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis au même titre que six autres députés de la commission parlementaire qui accompagne les travaux d'élaboration du contre-projet à l'initiative.

En préambule, je remercie M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, directeur de la santé et des affaires sociales, M^{me} Claudine Mathieu, cheffe de service, M. Alexandre Grandjean, conseiller juridique et M. Reto Schmid, secrétaire général adjoint, pour les informations et la collaboration dans ce dossier.

Voilà déjà la troisième fois que je viens devant vous avec un objet concernant l'initiative populaire "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité":

- > la première fois, c'était en mars 2022 pour valider la recevabilité de l'initiative, date à laquelle démarre le délai d'une année pour l'organisation d'une votation populaire;
- > la deuxième fois en juin afin de valider le principe du contre-projet;
- > aujourd'hui pour la prolongation des délais.

Vivement qu'on puisse enfin parler du contenu de ce contre-projet, mais ce n'est pas encore pour aujourd'hui.

La commission parlementaire qui accompagne la DSAS a déjà siégé à de nombreuses reprises. Elle a dans un premier temps remonté les préoccupations de la population, particulièrement des régions périphériques, puis analysé, critiqué et demandé des précisions sur les mesures proposées par la DSAS. Nous nous attelons à vous présenter un contre-projet qui sera une vraie plus-value pour la population. Le contre-projet ira au-delà des urgences hospitalières en reprenant toute la chaîne des urgences avec le but ultime d'assurer les meilleures prestations à notre population.

Si le temps semble long pour les initiants, je peux vous assurer qu'il est extrêmement serré pour nous. Elaborer en quelques mois un concept d'une telle envergure est un vrai challenge. Je tiens à remercier toutes les personnes qui y travaillent. Le délai ordinaire d'une année est bien approprié pour l'élaboration d'un projet de loi portant sur l'introduction ou la modification d'une disposition constitutionnelle simple. Ici, en revanche, nous avons affaire à un projet complexe, où l'adhésion des partenaires est essentielle. Ainsi, une période de consultation est à prévoir. Je précise que la possibilité d'une prolongation du délai de mise en oeuvre est explicitement prévue dans la loi sur l'exercice des droits politiques.

C'est à l'unanimité, le 25 janvier 2023, que la commission ad hoc a validé la prolongation des délais pour l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" et je vous serais reconnaissante d'en faire de même.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie tout d'abord M^{me} la Rapporteuse pour ces propos d'entrée en matière.

Il est vrai que pour nous, soit au niveau du Gouvernement soit à la commission parlementaire qui siège actuellement soit dans mes services, il est absolument indispensable de pouvoir mener à bout ces travaux d'envergure qui nous préoccupent maintenant. On a entre autres toute l'élaboration du contre-projet qui nous prend certes un temps énorme. Cela, je peux vous garantir que nous nous y attelons. Nous arrivons gentiment au terme des travaux de préparation. Cet après-midi, nous allons encore une fois siéger avec la commission parlementaire ad hoc qui a été mise sur pieds et décidée par le Grand Conseil l'année dernière. Il y aura ensuite toute une procédure de consultation. Je recommande aussi auprès des instances qui vont être consultées de mettre tous les points qui les concernent et qui concerneront nos citoyennes et nos citoyens pour la suite de la prise en charge, surtout préhospitalière. C'est ce qui concerne vraiment ce contre-projet à l'initiative constitutionnelle pour des urgences hospitalières publiques. C'est quelque chose qui va aussi prendre du temps. Il faudra consulter autant les communes que les partenaires de manière générale, comme l'HFR et toutes les personnes qui gravitent autour de la santé. Pour moi, c'était vraiment une condition *sine qua non* de pouvoir mener le projet à bien, d'avoir du temps pour le faire et de le faire le plus pragmatiquement possible en tenant compte de tous les éléments. Si nous en étions restés dans le délai imparti au départ, il était absolument impossible de mener un tel projet jusqu'au terme avec des solutions qui soient des plus plausibles et plus pragmatiques possible.

Je me recommande d'ores et déjà votre soutien par rapport à ce report du contre-projet. Il est clair que dans la loi il est prévu de pouvoir prolonger jusqu'à une année. Je peux vous garantir que je vais me déployer, ainsi que mes services et la commission parlementaire, à faire en sorte que nous n'allions pas jusqu'à l'année et de pouvoir venir le plus rapidement possible et répondre à la population. Lorsque j'entendais M^{me} la Rapporteuse tout à l'heure dire qu'on espère une fois aller dans le concret du projet, je suis le premier d'accord avec elle. J'estime que l'on doit, vis-à-vis de notre population, répondre le plus rapidement possible pour donner tout de suite aussi la sécurité aux personnes de notre canton, que ce soit les concitoyennes ou concitoyens de Montbovon, Attalens, Auboranges, Kerzers ou au Lac-Noir, qu'ils soient pris en charge le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions en les amenant à l'endroit qui est le mieux à même de répondre à leurs souffrances.

Je ne vais pas être plus long dans l'entrée en matière. Je vous demande simplement de soutenir cette prolongation du délai par rapport à l'élaboration du contre-projet.

Genoud François (Le Centre/Die Mitte, VE). Mes liens d'intérêts: membre de la commission pour le contre-projet et membre de la commission qui a analysé ce décret. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et mon intervention sera brève, tant l'acceptation est évidente.

Je pourrais dangereusement remercier les personnes qui ont mis en place cette initiative constitutionnelle. Dangereusement en effet, tant ce projet est populiste et sachant le fait de remercier les initiants pourraient encourager les citoyens qui me lisent ou m'entendent à accepter cette proposition.

Cette initiative va nous permettre de revoir notre politique sanitaire cantonale et ça, c'est une chance. En revanche, pour mettre en place cette nouvelle politique sanitaire, il faut du temps. L'établissement du contre-projet d'abord et ensuite la consultation des organisations partenaires demandent la prolongation des délais. La proposition de ce décret nous le permet. Profitons d'utiliser cette clause d'exception afin d'être prêts avec les arguments simples et convaincants qui permettront aux Fribourgeoises et Fribourgeois de voter ce contre-projet en toute connaissance de cause en mars 2024.

Je vous invite, comme le groupe le Centre, à entrer en matière et à soutenir ce décret à l'unanimité.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission qui a été évoquée tout à l'heure.

Chers collègues, Rome ne s'est pas construit en un jour. Le mérite des initiants est finalement de nous avoir fait réfléchir sur le système de santé tel qu'il est dans le canton de Fribourg, et particulièrement sur son entrée dans le système de santé: les urgences.

Lorsque l'on joue aux échecs, vous avez plusieurs pièces. La pièce principale est le roi, c'est la population fribourgeoise. Il y a peut-être une autre pièce importante qu'est la reine, ce sera peut-être l'Hôpital cantonal. Il y a d'autres pièces utiles: les chevaux, les tours, les pions. On n'arrive pas à faire jouer ces pièces ensemble si on n'a pas une stratégie. Pour mettre en place une stratégie, il faut un peu de temps, comme il faut le temps pour l'expliquer.

Laissez du temps au temps. Laissez le temps à cette commission qui travaille d'arrache-pied, pratiquement une séance par mois, pour rendre sa copie. Et laissez aussi cette copie être analysée par les autres membres qui seraient intéressés dans notre canton. C'est pour cela que, avec véhémence et conviction, je vous demande, comme le PLR, d'accepter ce décret.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: conseiller communal de Romont en charge de la santé et du social, membre du comité du réseau santé de la Glâne.

Effectivement, il s'agit de prendre un petit peu de temps et il faut aussi prendre le temps de savoir comprendre pourquoi on est d'accord d'accorder ce délai. Il faut aussi se rappeler que cette initiative propose et provoque des attentes importantes. La population compte sur nous pour donner ces réponses. Elle attend de la clarté dans le santé, une médecine de proximité, une vision du canton et des portes d'entrée dans le système, notamment par des numéros téléphoniques uniques clairs. En parallèle, la santé a été pendant longtemps perçue comme étant l'hôpital. Aujourd'hui, on doit changer cette manière de voir. L'hôpital est une partie de la santé. Il y a un avant et un après. Ce projet de loi, nous l'espérons, construit cet avant et cet après et donne des bases légales. Pour cela, il faudra combattre. On devra être compris par la population. Nous en avons la responsabilité de faire une loi solide, une loi claire, qui réponde aux attentes de la population, et non pas une réponse alibi. Pour ce faire, il faut du temps, il faut un texte crédible, compris par la population. Il ne s'agit pas de mesures dilatoires. Il s'agit de pouvoir répondre à l'expression de la population et de la volonté de la population, de faire partager ce résultat avant de pouvoir affronter et convaincre le peuple fribourgeois.

Chers et chères collègues, le parti socialiste soutiendra ce projet de décret.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission consultative. Je m'exprime au nom du groupe UDC.

Cette commission s'est réunie régulièrement et son travail est très intense. A chaque séance, la pression augmente. Tout l'enjeu est important.

Pour un citoyen fribourgeois, quoi de plus facile que d'accepter cette initiative afin de s'octroyer des services de proximité plus fournis. Néanmoins, une éventuelle acceptation de cette initiative serait tout simplement une catastrophe tant sa mise en application pourrait être irréalisable du point de vue technique ou financier.

La commission ratisse très large afin de n'oublier aucune piste pragmatique. De ce fait, il faut du temps. Il faut plus de temps. On se doit de présenter à la population fribourgeoise un contre-projet qui trouve la compréhension et l'aval des citoyens. Cela, ce n'est pas encore gagné d'avance.

Merci à la Direction pour les mandats accordés afin d'apporter des éléments indispensables comme la comparaison avec le mode de fonctionnement d'autres cantons. Un planning a été élaboré. Nous allons le respecter en tenant compte que la consultation prend aussi du temps. En aucun cas il ne saurait être question de jouer la montre comme le laissent entendre les initiants. L'issue de cette affaire peut complètement bouleverser le système de santé cantonal, mais il peut en cas de victoire du contre-projet contribuer à la réforme bienvenue que nous souhaitons dans un partenariat avec l'HFR.

Au nom du groupe, je recommande l'acceptation de ce décret.

Stöckli Markus (VEA/GB, SE). Ich bin Mitglied der parlamentarischen Kommission, welche den Gegenvorschlag zur Volksinitiative für bürgernahe öffentliche Spitalnotaufnahme 24/24 bearbeitet. Ich kann Ihnen sagen, die Arbeit in dieser Kommission läuft sehr sachlich und äusserst lösungsorientiert. Ansonsten habe ich keine weiteren Interessenverbindungen und spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Die Ausarbeitung eines Gegenvorschlags zur Volksinitiative ist eine komplexe Aufgabe und nimmt erwartungsgemäss mehr Zeit in Anspruch als angenommen. Die parlamentarische Begleitkommission und Vertreterinnen der DSAS haben zusammen aufgrund der Berichte Clerc und Mornand sowie der Erfahrungswerte der anwesenden Fachpersonen eine breite Auslegeordnung des aktuellen Notfalldienstes vorgenommen und Handlungsbedarf ausgemacht.

Die Volksinitiative zeigt auf, dass die Verunsicherung in der Bevölkerung, besonders in den Peripheriegebieten, aber auch im deutschsprachigen Raum, gross ist. Über eine transparente Kommunikation und einen konkreten Gegenvorschlag sollen den Bürgerinnen und Bürger sowie dem Initiativkomitee Perspektiven und Entwicklungspotential aufgezeigt werden, welche deren Besorgnisse nicht zuletzt in Bezug auf die Amtssprachen ernst nimmt.

Nach John Steinbeck, Nobelpreisträger für Literatur, verliert man die meiste Zeit damit, dass man Zeit gewinnen will. Geben wir uns also die Zeit, auf dass Inhalte und mögliche Massnahmen des Gegenvorschlags gute und nachvollziehbare Grundlagen zur Optimierung der kantonalen Notfallversorgung geben werden.

Die Fraktion Grünes Bündnis unterstützt das vorliegende Dekret um Fristverlängerung für maximal - ich betone, maximal - ein Jahr.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier les personnes qui sont intervenues maintenant et qui plaident toutes en faveur de cette prolongation du contre-projet. Je vous remercie vraiment d'apporter votre soutien à cette possibilité que nous offre la loi. Comme il a été dit, le temps n'est pas une chose qui est facile à gérer dans de pareilles situations. On a tellement de paramètres à mettre en perspective, d'analyses à apporter, que ce n'est pas évident du tout de pouvoir, comme l'a dit tout à l'heure M. le Député Schumacher, jouer aux échecs avec ceci. Le but est de faire gagner le roi au bout du compte. Le roi est le peuple fribourgeois et le peuple fribourgeois doit pouvoir sortir gagnant de ce contre-projet que nous présenterons très prochainement.

Je tiens encore une fois à remercier la commission parlementaire pour l'excellente tenue des débats qui ont eu lieu jusqu'à présent ainsi que mes services, qui ont travaillé d'arrache-pied. Nous ne lâcherons pas le morceau et gagnerons avec ce contre-projet face aux initiants.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Les délais dans lesquels le contre-projet est élaboré et la votation populaire doit avoir lieu sont prolongés d'une année. Il est évident que si nous pouvons réduire ce temps nous le ferons.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. J'appuie complètement les propos de M^{me} la Rapporteuse.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le présent décret n'est pas soumis au référendum, donc il entrera en vigueur dès sa publication.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Solange (SC,PS / SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Lepori Sandra (SC,PLR/

PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetz Tina (BR,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Bonny David (SC,PS / SP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB). *Total: 4.*

Motion 2022-GC-198

Folie des primes maladie : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !

Auteur-s:	Levrat Marie (PS/SP, GR) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	18.11.2022 (BGC Décembre 2022, p. 4011)
Développement:	18.11.2022 (BGC Décembre 2022, p. 4011)
Réponse du Conseil d'Etat:	24.01.2023 (BGC Février 2023, p. 458)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). 900 francs, c'est l'augmentation moyenne des primes d'assurance-maladie pour une année pour une famille avec deux enfants. 900 francs, c'est quoi? Pour certaine personne, cela équivaut jusqu'à plusieurs mois de commissions. Qui est principalement touché par ces hausses des primes d'assurance-maladie? Ce sont bien évidemment les petits revenus, les personnes à revenu modeste. Cela touche également et de plein fouet la classe moyenne, des familles qui se retrouvent juste au-dessus du seuil et qui ne touchent par exemple aucun subside, des familles que nous côtoyons, que nous connaissons.

Aujourd'hui, ce n'est pas une question de gauche ou de droite, ce n'est pas une question de couleur politique, c'est une question de soutien à la population, de soulager la classe moyenne, de soulager ces familles qui font face de plein fouet à cette hausse des primes d'assurance-maladie. C'est une question pour que les familles puissent boucler leurs fins de mois de façon décente.

L'augmentation se fait déjà sentir et on ne peut pas se permettre d'attendre de mener des discussions dans quelques années sur cette hausse des primes d'assurance-maladie, puisque elles, les factures, n'attendent pas.

Je crois qu'aujourd'hui d'autres cantons ont pris leurs responsabilités, d'autres cantons qui ont eu des réactions assez fortes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui du canton de Fribourg. Je crois que l'on doit dire la vérité, dire que le canton de Fribourg est l'un des cantons les moins généreux en termes d'aide aux primes d'assurance-maladie, dire que la population fribourgeoise est l'une des moins aidées de la Suisse romande, l'une des moins soutenues par le canton. La part cantonale des subsides baisse depuis 2010. On le constate, Fribourg est un mauvais élève.

Le problème de la hausse des primes d'assurance-maladie est un problème à prendre au sérieux. Repousser ne fera qu'empirer les choses, ne fera que laisser des familles crouler sous l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation du coût de l'électricité, l'augmentation du coût des primes d'assurance-maladie.

Cette motion a été écrite en réaction à cette année 2023, cette année choc des primes. Je dois souligner, et c'est très important de le comprendre, que cette motion ne s'appliquera que pour 2023. Elle se veut motion de transition vers une stratégie plus durable qui arrivera avec l'initiative sur les primes d'assurance-maladie du parti socialiste ou bien sur la mise en oeuvre de son contre-projet, un autre point important de cette motion et qui laisse une grande marge de manoeuvre au Conseil d'Etat pour mieux aider les citoyens, pour viser mieux les aides.

Je crois que vous l'avez compris, cette motion vise à soulager efficacement la population fribourgeoise et je pense que si on se permet hier de voter un crédit de 20 millions pour le vin fribourgeois, on doit pouvoir se permettre de mettre 25 millions pour aider la population fribourgeoise. Ce n'est pas une question de confort, ce n'est pas une question de meilleure qualité de vie, pour certaines familles, c'est une question qui fera la différence pour leurs fins de mois.

Je vous invite à accepter cette motion, à faire fi des différences et des divisions gauche/droite. Je souhaite de tout coeur que nous puissions sortir de cette salle et dire que le Grand Conseil est prêt à faire le nécessaire pour que les Fribourgeois et les Fribourgeoises aient des fins de mois moins difficiles.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Die Motionäre Levrat und Zurich beauftragen den Staatsrat, mittels eines Nachtragkredites den Kantonsanteil an den individuellen Prämienverbilligungen für dieses Jahr um 30 Prozent zu erhöhen, rückwirkend auf den 1. Januar.

Die Idee ist sehr verständlich. Man will mit dieser Massnahme diejenigen Haushalte unterstützen, die es auch nötig haben. Wir würden das Anliegen der Motionäre im Grundsatz gerne unterstützen, aber das vorgeschlagene Instrument ist nicht geeignet, das Problem zu lösen. Es gäbe viele administrative Sachzwänge. Langfristig könnte man die Prämienverbilligungen für die anspruchsberechtigten Personen nicht sichern. Eine Erhöhung der Ausgaben kann durch einen Nachtragskredit nicht finanziert werden, weil keine Kompensationsmöglichkeiten vorhanden sind. Wir verweisen auf die Verfassungsinitiative für bezahlbare Prämien, die eine gewünschte, dauerhafte Lösung und Verbesserung bringen kann.

Nicht vergessen wollen wir, dass die Kantonsausgaben bei den Ergänzungsleistungen für einkommensschwächere Familien viel höher ausfallen werden. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird die Motion grossmehrheitlich ablehnen.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). J'ai bon espoir que cette motion plaise à la majorité du Parlement en regard des débats de cette semaine. En effet, dans sa réponse le Conseil d'Etat a chiffré les conséquences et estimé la charge administrative qu'elle va gérer par son acceptation. On sait où l'on va contrairement à ce qu'on a pu entendre au sujet de la loi sur le climat. On sait que cela va coûter 24 520 000 frs, moins que le fonds pour le climat.

La réduction des primes maladie est un thème qui dépend de décisions qui devront être prises encore par l'Assemblée fédérale. On l'a vu, cela n'empêche pas de voter des lois cantonales maintenant déjà, parce qu'il faut avancer avec les dossiers à l'instar du DETTEC. Dernier point important, dans notre canton, près de 60% des ménages avec enfants déclarent un revenu imposable inférieur à 50 000 frs. Cela en fait potentiellement des électeurs concernés.

On le sait, la hausse des primes cette année fait très mal pour les budgets serrés. Se dire concerné est une chose, faire en sorte de soulager véritablement les ménages susceptibles d'être précarisés par cette hausse en est une autre. Le gouvernement mentionne dans sa réponse que le Conseil des Etats estime que ce serait aux cantons de faire plus en matière de réduction des primes. Eh bien, faisons plus, maintenant comme on est ici et qu'on en a l'occasion. Même si ce n'est pas parfait comme mesure, c'est déjà une aide. Pourquoi s'en priver? Parce que cela va coûter? Parce que l'administration va se trouver surchargée? Parce que ce n'est pas prévu au budget? Ou est-ce parce qu'on préfère détourner le regard et ne pas voir la précarité, qui pourtant existe bel et bien dans ce canton?

Contrairement aux familles précarisées, le canton a des réserves. L'inquiétude qui pèse sur ces familles est tout aussi légitime que la charge de travail de l'administration, qui a pour tâche de calculer et de verser les subsides subis. Des deux côtés, il

Il y a des êtres humains qui triment, chacun à son échelon. Le personnel de l'Etat qui fournit une prestation supplémentaire est éligible pour une prime en espèce sonnantes et trébuchantes à titre de reconnaissance, comme l'a souhaité le Conseil d'Etat dans une ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. Il n'y a pas de récompense pour les personnes qui se privent de viande, de sortie, de restaurant, de cinéma et qui font leurs courses chez Caritas. La pire des solutions serait l'inaction, l'indifférence. Une action ciblée cette année n'empêche pas la réflexion à plus long terme pour soulager les budgets serrés. Rien n'est parfait en ce bas monde, ce qui compte est d'essayer de bien faire les uns envers les autres.

Cette motion nous semble une bonne façon de faire un geste concret et pertinent pour les moins bien lotis de notre canton cette année déjà en travaillant à une solution à plus long terme, qui permettrait de mettre les moyens humains et techniques en adéquation avec la charge de travail et les décisions à venir de l'assemblée fédérale.

Pour cette raison, le groupe Vert-e-s- et Allié-e-s soutiendra la motion à l'unanimité et appelle les autres groupes à en faire autant.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Le Centre a pris au sérieux cette motion. Le pouvoir d'achat de nos familles fribourgeoises est inquiétant. Si les familles à bas revenu toucheront leurs subventions et les familles à haut revenu pourront amortir le choc, nous nous inquiétons particulièrement pour les familles de la classe moyenne.

Après analyse de la motion, le Centre ne peut pas se rallier à la forme de la demande, car le mécanisme de subventionnement cantonal n'est pas basé sur un fonds comme au niveau fédéral mais sur une distribution selon des critères en lien avec les revenus déterminants des ayants droit. C'est donc sur ce point qu'il faut agir. Nous rejoignons les motionnaires pour dire que le canton de Fribourg doit faire mieux, et faire mieux pour 2024 déjà, car les hausses des primes vont continuer.

Nous nous heurtons à la loi sur les subventions. Le mécanisme pour atteindre l'objectif de s'aligner aux montants reçus par la Confédération touche à trop de facteurs pour qu'on puisse nous-mêmes trouver un outil. Une analyse doit donc être faite par le Conseil d'Etat pour rejoindre cet objectif en 2024 déjà.

Pour ces raisons, le Centre ne soutiendra pas cette motion, inapplicable en l'état, mais encourage le Conseil d'Etat à trouver des solutions pour soutenir les familles dans la précarité.

Zermatten Estelle (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cette motion et je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL.

Cette motion m'apporte une certaine sympathie et nous sommes aussi conscients que nous devons faire quelque chose. Il est vrai que dans un premier temps nous aimerions tous pouvoir donner plus, mais soyons réalistes, est-ce vraiment la bonne solution de donner simplement plus d'argent? Une solution pérenne notamment. En me posant cette question, ma réponse a été assez rapide. Non. Ce n'est pas une solution d'avenir que de donner une fois, juste une fois sur un an, alors que les primes maladie augmentent chaque année. Comment expliquer à la population que c'est juste une année? Qu'est-ce qui justifie finalement que ce ne soit pas sur le long terme? C'est pour moi simplement un nuage de paillettes qui redescendra aussi vite qu'il sera monté et qui n'apportera pas de solutions concrètes sur le long terme.

En lisant le message du Conseil d'Etat, l'application semble un chantier important en termes de technique, de charge en personnel également. Est-ce vraiment raisonnable d'investir 26 millions pour un an, et puis plus rien? Sachant en plus que le plafond de la loi sur les subventions contient un plafond maximum à 41% et qu'au budget 2023 nous sommes déjà à 40,7%, le Conseil d'Etat devrait donc nous proposer une modification législative. Ce chiffre n'existe pas par hasard, et dès lors, si nous augmentons ceci, il y a un risque de devoir couper ailleurs. Nous considérons donc que ce n'est pas judicieux. Cette problématique est un réel défi, qui est sur la table dans les chambres fédérales et pour laquelle les cantons doivent absolument mettre sur pied des actions.

En termes d'action plus concrète pour notre canton, j'aimerais parler de prévention, car si les primes maladie augmentent c'est aussi qu'il y a de plus en plus de maladies chroniques chez les jeunes notamment (l'obésité, l'hypertension et le diabète, etc.) qui entraînent toujours plus de complications et par effet domino augmentent aussi les primes des assurances-maladie. L'Etat a donc un réel rôle à jouer. C'est de sa responsabilité d'entreprendre et d'accentuer son influence avec des campagnes de prévention notamment.

Pour toutes ces raisons et vous l'aurez compris, le groupe PLR/PVL refusera à l'unanimité cette motion.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'interviens à titre personnel et de manière spontanée. Les bras m'en tombent quand j'entends ce que j'ai entendu de la partie droite de cet hémicycle.

Nous avons ici le Parti du peuple. Je crois que vous ne savez pas qui est le peuple ici et comment il paie ses factures. Vous refusez les outils. Nous avons ici le Parti de la famille. Je crois que vous ne savez pas non plus qui sont les familles dans ce canton. Et nous avons le PLR, qui vient, alors qu'il veut toujours tout libéraliser, nous expliquer que c'est finalement dans

la politique médicale de santé dans laquelle il délègue systématiquement des représentants des lobbies et qui vient nous expliquer qu'il faut agir ailleurs.

Non, Mesdames et Messieurs, les outils proposés par la motion ne sont peut-être pas efficaces, pas ce qu'il faut sur le long terme, mais c'est vous qui gouvernez ce canton. Vous avez cinq sièges sur sept au Conseil d'Etat, vous avez les deux tiers de ce parlement. Si vous ne voulez rien faire pour les familles et pour les citoyens, alors ne faites rien. Mais ne cherchez pas des excuses. Vous ne voulez juste pas faire. Eh bien, nous en avons pris note. Je vous remercie de m'avoir laissé pousser ce coup de gueule.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis présidente du comité d'initiative «Pour des primes abordables», donc pour l'initiative cantonale.

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, je salue le fait que le Conseil d'Etat soit sensible à cette question des augmentations de primes et qu'il souhaite agir dans ce domaine. J'en prends bonne note et je ne manquerai pas de le rappeler à de futures et, j'espère, nombreuses occasions. C'était le début de la réponse.

Je vous avoue qu'après, j'ai un petit peu perdu le sourire et je me fais un peu de souci en lisant le refus du Conseil d'Etat et surtout les arguments qu'il avance: les raisons techniques, les difficultés administratives. Ce sont des raisons que j'ai déjà entendues dans le cadre de l'introduction des PC familles dont on attend encore le projet. M. le Représentant du gouvernement l'avait annoncé pour le début d'année 2023 au Grand Conseil, mais avec une entrée en vigueur au plus tôt en 2025 pour des raisons techniques de mise en oeuvre. Donc patience, mais jusqu'à quand?

Les moyens techniques de mise en oeuvre semblant compliqués à appliquer et à paramétrer, c'est pour moi plutôt une raison de donner suite et d'adopter cette motion afin d'être prêt le moment venu où on va introduire une solution pérenne pour soulager les familles et la classe moyenne, comme le souhaite le Conseil d'Etat. Les primes vont bien sûr continuer à augmenter et à peser de plus en plus lourd sur le budget des ménages. C'est pour cela que je vous demande de soutenir la motion telle que proposée.

Meyer Loetscher Anne (Le Centre/Die Mitte, BR). Je vais juste donner une explication vu qu'on a été un peu attaqués directement.

Effectivement, on est le parti de la famille, mais on est aussi des député-e-s et on connaît notre législation. Dans la loi, notamment la loi sur les subventions, il est dit qu'on peut atteindre 41% de subventions. On est à 40,7%. Ma question est de savoir où vous êtes prêts à couper, dans quelles prestations vous êtes prêts à couper pour qu'on puisse augmenter d'autres subventions?

Zurich Simon (PS/SP, FV). Ich werde zuerst damit anfangen, Kollege Schneuwly zu beruhigen. Ja, das ist eine Übergangslösung, von welcher wir heute sprechen und klar, wir möchten eine langfristige Lösung. Aber es ist dieses Jahr, wo wir einen Prämienschock haben, und es ist dieses Jahr, dass die Freiburger Bevölkerung eine Antwort erwartet. Und seien wir ehrlich, niemand will heute nach Hause gehen und den Wählerinnen und Wählern sagen: Es war administrativ zu kompliziert, euch direkt und konkret zu entlasten. Das möchten wir nicht.

On a entendu de la bouche de la collègue Anne Meyer Loetscher qu'il était nécessaire que le Conseil d'Etat adapte les critères. Oui, elle a tout à fait raison. D'ailleurs, dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit lui-même qu'avec cette motion-là il aurait la possibilité une fois le cadre financier fixé d'adapter les critères pour adapter la redistribution des ressources. C'est donc tout à fait faisable ici.

On a entendu aussi la collègue députée Zermatten dire qu'elle souhaitait une solution pérenne. Evidemment, je souhaite aussi une transition pérenne. Encore une fois, c'est cette année qu'on a un choc des primes. C'est cette année que les familles fribourgeoises vont dépenser en moyenne 900 frs en plus.

En parlant de réduction de primes, prenons peut-être un pas en arrière et regardons ce qu'il s'est passé ces dernières années dans le canton de Fribourg. J'ai été regarder les chiffres. Entre 2012 et 2020, la prime moyenne a augmenté de 22% dans le canton de Fribourg. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un dans la salle qui a eu une augmentation de salaire pareille sur la même période. Et je ne sais pas non plus si dans la population fribourgeoise il y a beaucoup de familles qui ont eu des augmentations de revenu pareilles. Pendant cette période de 2012 à 2020, qu'est-ce qu'il s'est passé avec la part cantonale des subsides? Je vous rappelle que les primes ont augmenté de 22% pendant cette période et qu'a fait le canton de Fribourg avec sa part cantonale? Il l'a diminuée de 25,9%. Aujourd'hui, le canton de Fribourg, si on regarde le budget de réductions de primes par habitant, c'est le canton romand le plus radin. C'est juste ça. Le budget par habitant à Fribourg, c'est 591 frs par personne. En Valais, c'est 674 frs par personne. Dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, on est à plus de 800 frs, sans parler des premiers de classe que sont Vaud et Genève.

Aujourd'hui, on parle d'un canton de Fribourg qui, comme pour ses bâtiments a décidé de désinvestir le soutien à la classe moyenne. On ne parle aujourd'hui pas de 25 millions. On parle d'un rattrapage des années de retard dans le soutien à la classe moyenne.

C'est aussi un investissement dans le pouvoir d'achat de cette classe moyenne. J'aimerais là faire un appel aux autres entrepreneurs et autres chefs d'entreprises de la salle. La performance économique fribourgeoise dépend à plus de 60% du pouvoir d'achat. Si ce pouvoir d'achat baisse comme cela va être le cas cette année avec cette explosion des primes, il est clair que les dépenses de la population dans les commerces, dans les restaurants, dans les entreprises du canton, vont aussi baisser. Au final, ce sera une balle dans le pied de l'économie fribourgeoise.

Je vous invite, chères et chers collègues, à vraiment bien réfléchir, à soutenir cette solution transitoire en attendant la solution pérenne qu'on a, apparemment, toutes et tous appelée de notre voeu aujourd'hui.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En premier lieu, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues sur ce sujet. Soyez conscients et conscientes que le Conseil d'Etat est absolument enclin avec tout ce qu'il se passe dans notre vie quotidienne avec l'augmentation des primes maladies. On n'a jamais dit qu'on ne voulait rien faire et je tiens à le dire.

Vous pouvez constater que le canton de Fribourg a prévu dans son budget de verser presque 195 millions de francs pour les réductions de primes en 2023. 195 millions de francs pour 2023. C'est 10 millions de plus qu'en 2022. C'est déjà un chiffre. Ensuite, quand M^{me} la Députée Levrat dit que la part du canton aux réductions de primes a diminué depuis 2008, c'est faux. On est complètement faux, car il y a une diminution certes jusqu'en 2016, et depuis 2016 on est passé de 39,4% à 42,4%, ce qui fait une augmentation de 20 millions de francs sur ce laps de temps. Je m'inscris en faux de ce qui a été dit tout à l'heure.

Avec cette augmentation, nous garantissons bien entendu la compensation de l'augmentation des primes aux bénéficiaires actuels des réductions de primes. Autrement dit, l'augmentation des primes 2023 n'a pas eu d'effets sur le porte-monnaie de presque 90 000 habitants du canton de Fribourg, soit un quart de la population, grâce à l'adaptation de la hausse de la subvention en faveur justement des réductions de primes.

Est-ce que l'aide que l'on donne est suffisante, ou ne le serait-elle pas assez comme certains d'entre vous le disent? C'est une question qui mérite d'être discutée à fond. Pour répondre à cette question, nous aurons prochainement l'occasion de mener le débat politique adéquat quand nous discuterons ici au Grand Conseil sur l'initiative qui veut limiter la charge des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu disponible.

La motion présentée aujourd'hui propose de donner plus d'argent mais uniquement pour une année. Cette motion n'est clairement pas le bon outil. Qui devrait recevoir cet argent? Faut-il donner plus à ceux qui reçoivent déjà aujourd'hui ou faut-il élargir le cercle des bénéficiaires? La motion ne donne pas de propositions ou de réponses à ce sujet. Cette motion met en quelque sorte la charrue avant les boeufs. On veut donner de l'argent sans exactement savoir comment le donner et sans savoir comment financer ce montant supplémentaire. Une conséquence probable à un tel financement supplémentaire serait soit une hausse des impôts ou alors des coupes importantes, et cela a été signifié par plusieurs d'autres vous, dans d'autres subventions. Vous comprendrez que dans ces conditions le Conseil d'Etat ne peut que vous inviter à refuser la présente motion. Au surplus, l'exécution sera administrativement très complexe. Il s'agit de doubler le nombre de décisions d'une année habituelle et de modifier un système informatique en cours d'exercice.

Pour répondre à M^{me} la Députée Rey concernant l'initiative constitutionnelle «Pour des primes abordables», il est vrai que le Conseil d'Etat n'a pas encore décidé de sa réponse. Je ne peux donc pas aujourd'hui y répondre. Ce que je peux vous dire par contre est que les services de la DSAS sont actuellement en train de faire des simulations des effets des différentes variantes possibles, comme par exemple de savoir combien coûte la limitation à la charge des primes à 10% du revenu, ce qui donne une charge de travail supplémentaire.

J'en ai terminé par rapport à ma prise de position. Je vous demande donc à toutes et à tous de rejeter cette motion.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je dois reprendre notre conseiller d'Etat, puisque le Conseil d'Etat a mis un tableau dans sa réponse où on constate effectivement que la part cantonale aux subsides a baissé. Depuis 2012, on a une baisse de 26% de la part cantonale des subsides. On parle de 185 millions qui sont versés en subsides, mais il faut savoir que la grande majorité de ces subsides viennent de la Confédération et pas du canton.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 38. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/

PVL / FDP/GLB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2022-GC-118

Double facturation aux assurances-maladie : prévoir des outils de contrôle dans l'intérêt des assurés

Auteur-s:	Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Zurich Simon (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	24.06.2022 (BGC Septembre 2022, p. 2611)
Développement:	24.06.2022 (BGC Septembre 2022, p. 2611)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.11.2022 (BGC Février 2023, p. 456)

Prise en considération

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je vous promets, c'est la dernière fois que je parle cette session. Cette fois ça vaut la peine, c'est pour des économies.

Aujourd'hui, on parle du problème de la double facturation. C'est quoi, la double facturation? Il y a eu récemment une enquête de la FINMA, qui est l'autorité de contrôle du marché des assurances complémentaires. De cette enquête, il ressort qu'il y a de très nombreux cas de double facturation dans de nombreuses cliniques, principalement privées mais aussi publiques, donc des situations où un même cas est facturé à la fois à la LAMal et à l'assurance complémentaire.

Quelles sont les conséquences de cette situation, de cette double facturation? Selon une étude de l'OFSP, cela cause des coûts supplémentaires par année pour la LAMal entre 400 et 500 millions de francs. Ce n'est pas seulement pour la LAMal que cela coûte plus cher, car il ne faut pas oublier que le canton cofinance 55% des coûts de la prise en charge stationnaire. Si on a 400 à 500 millions de charges supplémentaires à cause de cette double facturation à charge de la LAMal, on peut partir du principe qu'environ le double est supporté par les cantons. Evidemment, le canton de Fribourg est également touché.

Cette enquête de la FINMA montre un autre problème qui est que les assureurs ne jouent pas leurs rôles de contrôle des factures. L'enquête de la FINMA dit qu'il y a un manque clair et net de contrôle des factures qui sont adressées à la fois aux complémentaires et à la LAMal par les assureurs. Ce manque de contrôle engendre des surcoûts pour les assurances et pour les cantons.

Ne sachant pas vraiment ce qu'il fallait faire pour trouver une solution à ce problème, différentes personnes se sont adressées au Conseil fédéral et des questions parlementaires ont été posées au Conseil national. Dans les réponses à ces questions parlementaires, le Conseil fédéral a souligné le rôle très important des cantons. Les cantons sont compétents pour assurer la surveillance des fournisseurs de prestations, y compris en matière de facturation, pour éviter une double facturation. Aujourd'hui, différents acteurs qui peuvent émettre des recommandations jouent un rôle, comme par exemple l'Association suisse des assureurs, mais il s'agit ici, comme l'a relevé le Conseil d'Etat dans sa réponse, de recommandations.

On a aujourd'hui plusieurs cantons qui ont décidé de prendre le taureau par les cornes et, dernier exemple en date, le Conseil d'Etat du canton de Genève a répondu favorablement à une motion qui avait plus ou moins la même teneur que celle du postulat dont nous traitons maintenant. Le Conseil d'Etat genevois dans sa réponse reconnaît le problème et estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures. Il faut une liste de mesures qui sont réalisables, notamment dans le cadre des conventions qui sont passées avec les hôpitaux reconnus par la liste hospitalière, de procédures de contrôle des factures pour éviter toute double facturation des prestations qui sont facturées aux cantons.

Ce que nous demandons avec ce postulat est que le canton de Fribourg élabore les mêmes outils qui sont prévus dans d'autres cantons, peut-être des outils plus innovants si le Conseil d'Etat souhaite adopter d'autres voies. La marge de manoeuvre est relativement large pour le Conseil d'Etat sur les outils. Ce que nous voulons, c'est éviter que les assurés et contribuables fribourgeois paient dans le vide parce que certains acteurs dans le système de santé sont malhonnêtes et facturent doublement leurs prestations.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte.

Vor etwa zwei Jahren waren die Doppelverrechnungen an Krankenversicherungen, insbesondere bei Zusatzversicherungen, oder unterschiedliche Kosten für identische Leistungen sowie der dafür fehlenden Kontrollinstrumente im Interesse der Versicherten ein sehr grosses Thema, geht es doch, wie wir bereits gehört haben, um einen Betrag von ungefähr 500 Millionen Franken.

Für uns Versicherte war es beinahe unmöglich, die nötige Transparenz bei den jeweiligen Abrechnungen zu erhalten, dennoch haben wir diese fehlerhaften Abrechnungen allzu oft nicht hinterfragt. Dies wäre allerdings auch unsere Aufgabe gewesen. Eine fehlende Systemaufsichtskompetenz im Bereich der Zusatzversicherungen war unter anderem einer der Gründe für diese Missstände. In der Zwischenzeit mussten nun auf Erlass des Schweizerischen Versicherungsverbandes die involvierten Akteure aktiv werden und es wurden eine Reihe von weiteren Massnahmen ergriffen, welche für jeden neuen Vertrag seit Januar 2022 gelten. Alle alten Verträge müssen bis Ende 2024 angepasst werden. Allfällige weitere Massnahmen von Seiten des Kantons können erst nach Ablauf dieser Frist erneut geprüft werden.

Somit lehnt die Fraktion Die Mitte das vorliegende Postulat zu diesem Zeitpunkt ab.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je m'exprime comme coauteur de ce postulat, déposé avec mon collègue Simon Zurich, et également au nom du groupe UDC.

Il l'a dit lui-même, M. Zurich a beaucoup parlé durant cette session, a beaucoup été écouté, a moins été entendu heureusement.

Une fois n'est pas coutume, sur cet objet nous pouvons lui faire confiance. Je ne vais pas répéter ses arguments pertinents mais me contenterai de vous informer que le groupe UDC acceptera ce postulat. Je vous invite à en faire de même. Nous demandons un rapport sur une problématique précise mise en avant par la FINMA et ceci dans l'intérêt de notre système de santé. Je vous demande de l'accepter également par charité pour Simon Zurich, pour qu'il remporte un vote durant cette session.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je prends la parole ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas d'intérêt particulier pour cet objet.

Pour éviter des doublons, je vais faire court et je vais renvoyer aux remarques pertinentes du député Zurich, auteur du postulat.

Je vous recommande, comme le groupe VERT·E·S et allié·e·s, de soutenir cette motion.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). On a eu ce rapport de la FINMA il y a quelques années. Il nous a montré qu'effectivement au niveau suisse il y avait ces 500 millions qui étaient doublement facturés.

J'ai oublié de dire que je n'ai absolument aucun lien d'intérêt. Je ne travaille pas avec les assurances complémentaires comme médecin.

La FINMA, pour la situer dans le paysage de la surveillance de l'administration, pour prendre une image, c'est un char Léopard 2 de l'administration. C'est-à-dire qu'il est capable dans la surveillance des institutions financières de mettre les points sur les i et de dire de changer. Pour ce changement, dans notre canton qui possède deux cliniques privées et un hôpital cantonal avec des divisions privées, la discussion a déjà eu lieu. C'est-à-dire qu'on doit mettre en oeuvre ce que la FINMA a ordonné de faire. La FINMA, comme je vous l'ai dit, est un organe armé de notre administration. Si nous voulons réfléchir au sujet de ce que nous pouvons faire sur le canton, on doit mettre certainement quelques fantassins pour essayer de regarder si la FINMA n'aurait pas fait son travail.

Je pense que, comme le pense le Conseil d'Etat, c'est encore prématuré pour le faire. Il faut laisser les choses se faire, les négociations entre les prestataires et les assureurs ont eu lieu. Vous avez lu dans la Liberté il y a quelque temps qu'une des cliniques et un assureur se sont bagarrés pour savoir comment on allait faire pour présenter les comptes. Je dirais encore qu'il y a davantage de transparence maintenant dans les factures que nous soumettent les cliniques, parce qu'on est obligé d'envoyer maintenant la facture au patient, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui est déjà une avancée très importante dans la transparence. C'est pour cela que je vous dis de ne pas essayer de donner encore plus de travail au département de la santé pour quelque chose qui peut-être va être résolu dans deux ans.

Zurich Simon (PS/SP, FV). C'est juste pour proposer à mon co-postulant de garder ses remarques méprisantes pour les gens qui souhaitent l'entendre parmi l'alliance de droite. Sinon, avoir la majorité n'implique pas forcément avoir du manque de respect pour les autres.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. En premier lieu, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues.

Il est vrai que ce sujet est source d'une inquiétude que partage effectivement le Conseil d'Etat par rapport au manque de transparence sur le contrôle en matière de facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Il faut être clair sur deux ou trois choses, je pense que certaines personnes l'ont déjà bien exprimé, dont M. le Député Schumacher. La FINMA met en oeuvre progressivement les choses. Ils ont procédé à des demandes. Il y a des contrats qui sont changés maintenant de la part des hôpitaux. De mon point de vue et de celui du Conseil d'Etat, il est absolument prématuré de se faire une idée des résultats. On doit là attendre un petit moment. Je ne suis pas contre l'idée de faire une étude, et cela on devra le faire, lorsqu'on aura les résultats qui seront probants par rapport aux nouveaux contrats qui seront mis en vigueur. Il est clairement impossible pour nous de nous exprimer pour l'instant. C'est pour cela que le Conseil d'Etat propose de ne pas accepter ce postulat et de le refuser. C'est simplement pour donner un délai d'attente par rapport aux nouveaux contrats qui seront édictés suite aux demandes de la FINMA.

Je rappelle juste que les compétences de contrôle ou de surveillance systémique des cantons se limitent aux prestations stationnaires à charge de l'assurance obligatoire des soins. Elle se limitent à cela. On n'a pas d'autres possibilités d'intervenir au niveau du canton. C'est aussi un élément qui entre en jeu et dont on doit tenir compte.

Ce qu'il est important de dire également, c'est que de surcroît le canton a mis en place tout un monitoring de prestations, qui permet de vérifier si les prestations des hôpitaux et des maisons de naissance sont conformes aux mandats octroyés. En revanche, les cantons n'ont pas de compétences de surveillance systémique dans le domaine des assurances complémentaire, qui sont régies par la loi fédérale sur le contrat d'assurance, donc la LCA, et relèvent du droit privé.

Sur ces considérations, je demande de refuser ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 51 voix contre 39. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA /

GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Michel Pascale (SC,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS / SP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 39.*

S'est abstenu:

Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Clôture de la session

Présidente du Grand Conseil. Nous venons d'arriver à la fin de cette première session de l'année 2023. J'aimerais remercier tous les membres du Secrétariat du Grand Conseil pour leur engagement et le travail plus spécifique pour la préparation de cette session tout comme les personnes qui nous offrent la traduction simultanée.

J'aimerais aussi vous dire que pour mon baptême je me sens bien avec vous. J'ai aussi envie de vous dire de ma part «respect à vous» et c'est bien entendu avec plaisir que je vous retrouve en mars avec un chauffage réparé.

> La séance est levée à 12 h 00.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—